

MEMO

Perspectives comparatives sur les flux migratoires complexes et sur les multiples moteurs



Rapport de base sur le Sénégal et la Côte d'Ivoire dans le système migratoire de l'Afrique de l'Ouest

(Rapport rédigé en français)

Le partenariat de recherche MEMO est dirigé par :



Canada Excellence
Research Chair in
Migration & Integration

et soutenu par :



Social Sciences and Humanities
Research Council of Canada

Conseil de recherches en
sciences humaines du Canada

Canada

Le projet de recherche MEMO

MEMO est un **projet multidisciplinaire** visant à développer un cadre de système socio-écologique qui intègre les moteurs (principaux facteurs contextuels) et les déterminants individuels de la migration ; les principaux objectifs sont:

- Établir des liens entre les migrations internes, intrarégionales et intercontinentales dans le cadre de dynamiques de population et de systèmes migratoires complexes ;
- Analyser et comprendre l'interaction entre les divers facteurs/moteurs de la migration (conditions environnementales, facteurs démographiques et de santé, dynamique du développement économique, questions sociopolitiques) en tenant compte des contextes et particularités/spécificités culturels qui peuvent influencer les décisions individuelles de migrer ;
- Fournir des données probantes pour éclairer les politiques publiques et soutenir une gouvernance efficace et fondée sur le droit international de la migration.

Comparer et identifier les différences et les similarités entre les divers moteurs et déterminants de la migration à la fois entre et au sein de trois systèmes migratoires régionaux, à savoir :

- Les Amériques - principalement les flux migratoires des pays du nord de l'Amérique centrale (Guatemala, Honduras et El Salvador) vers le Mexique et, plus au nord, vers les États-Unis et le Canada.
- L'Afrique de l'Ouest - notamment le Nigeria, le Ghana, le Sénégal et la Côte d'Ivoire et les flux interdépendants entre eux, vers les pays voisins d'Afrique de l'Ouest, ainsi que vers l'Europe et le Canada.
- Asie du Sud - le Népal et le Bangladesh, les flux internes et transfrontaliers en Asie du Sud, ainsi que vers la Malaisie et le Canada.

Décrire et modéliser le système migratoire et les dynamiques des populations pour capter la complexité et la diversité des flux migratoires à diverses échelles et dans multiples directions.

MEMO fournira des outils d'analyse innovants pour soutenir une gouvernance des migrations et des facteurs connexes fondée sur les droits.

Organisations partenaires de la recherche :



Rapport de base sur le Sénégal et la Côte d'Ivoire dans le système migratoire de l'Afrique de l'Ouest

(Rapport rédigé en français)

Doudou Dièye Gueye
UASZ
Senegal

Table des matières

1.0 Introduction.....	3
2.0 Les dynamiques migratoires.....	5
2.1 Le Sénégal	5
2.2 La Côte d'Ivoire	9
3.0 Migrations internes et transfrontalieres.....	12
3.1 Les migrations internes au Sénégal	13
3.2 Les migrations internes de la Côte d'Ivoire	16
3.3 Les migrations transfrontalières au Sénégal. Le Sénégal des deux blocs.....	17
3.4 Les migrations transfrontalières en Cote d'Ivoire.....	20
4.0 Dynamique des migrations intra-regional.....	22
4.1 Dynamiques migratoires intra-continentale du Sénégal.....	23
4.2 La dynamique migratoire intra-continentale de la Côte d'Ivoire	27
5.0 Les dynamiques migratoire inter-continentale.....	28
5.1 Les dynamiques inter-continentale. Sénégal et Côte d'Ivoire	29
5.2 Développement d'une industrie de la migration « informelle et désordonnée ».....	31
6.0 Prise de decision en matiere migratoire	33
7.0 Discussion des résultats de l'analyse documentaire et établissement d'un programme de recherche	34
References	36

1.0 Introduction

On s'intéresse à la complexité du système migratoire de deux pays francophones d'Afrique de l'Ouest que sont le Sénégal et la Côte d'Ivoire. Ces deux pays ont la particularité d'être successivement des pays d'émigration et d'immigration mais aussi des pays de migration de retour et de transit pour le cas du Sénégal.

Par système migratoire complexe, nous entendons désigner la migration comme un ensemble de mobilités qui se déroulent sur des espaces géographiques et sociaux hiérarchisés, interreliés (espaces de départ, de transit, d'immigration et de réémigration) et de pratiques organisées (décisions de migrer ou non qui se prennent au sein des communautés ou cellules familiales et liens entre migrants et non migrants) dont l'objectif principal est l'accès à la bonne vie et à un statut socioéconomique enviable. Dans sa conception basique, le système renvoie à un ensemble d'éléments en interactions et formant un tout. Ainsi, considérer la migration comme un système complexe constitue une invitation à adopter une approche globale laquelle s'attache à mettre en évidence les interrelations entre les différentes fonctions des espaces utilisés par les migrants tout en prenant en considération la manière dont le phénomène migratoire contribue à redéfinir les espaces sociaux et les hiérarchies sociales des lieux d'émigration, d'immigration et de transit.

En Afrique, les mobilités sont d'abord des mobilités intra africaines avec des spécificités sous régionales et des caractéristiques variables. Pendant l'époque précoloniale, la recherche de terres fertiles, les conflits voire l'insécurité et activités commerciales sont les déterminants de ces mobilités. L'époque précoloniale est ainsi caractérisée par un régime de libre circulation même si l'on ne peut occulter le contact douloureux avec l'Europe qui s'est soldé par la traite des esclaves, appelée traite « négrière », basée sur une captivité et une déportation forcée d'esclaves africains à destination de l'Amérique et des Caraïbes. De par son ampleur et de par sa durée, la traite « négrière » demeure dans l'histoire le plus vaste mouvement forcé de personnes innocentes. Pendant la période coloniale, s'opère une redéfinition des parcours. On assiste au passage d'un régime de libre circulation à un encadrement des mobilités, car le colonisateur va développer des cultures dites d'exportation et susciter des besoins en numéraires et produits importés chez le colonisé. Cette extraversion de l'économie coloniale requiert une main-d'œuvre disponible dans les zones agricoles destinées aux cultures commerciales. Le colonisateur n'hésitera pas à aller chercher cette main-d'œuvre dans les zones les plus inaccessibles, quitte à la réquisitionner dans certains cas.

L'ère coloniale inaugurerait ainsi une nouvelle forme de migration avec une réorganisation de l'espace colonial : les régions à fortes potentialités économiques mais dont la pénurie de main-d'œuvre est manifeste seront alimentées par les régions à forte densité de populations mais dotées de peu de ressources économiques. L'impôt « per-capita » combiné avec le besoin du numéraire participera également à ce changement d'itinéraire. Dorénavant, on parlera de la migration de travail. Ainsi, dans les campagnes de la Haute-Volta, du Mali, de la Guinée, etc., de

nombreuses personnes pour fuir les réquisitions de main d'œuvre et trouver de l'argent pour l'impôt colonial iront vers des endroits où le travail est plus libre comme le Ghana. Le Sénégal et la Côte d'Ivoire seront très dynamiques dans ce registre des mobilités. Le premier pays sera un pays émetteur et récepteur de migrants alors que le second sera un pays d'accueil de la main d'œuvre, grâce aux politiques de développement agricoles qui ont été privilégiées. La migration de travail sera ainsi le volet dominant des mobilités dans la sous-région ouest africaine.

Selon Thomson et Adloff (1958), le mouvement migratoire annuel de la zone sahéenne vers le Ghana et la Côte d'Ivoire sera de l'ordre de 400 000 à 500 000 personnes, dont plus de 80 % s'établissent définitivement. La Gambie et le Sénégal reçoivent également d'importants flux annuels qui sont évalués, pour la Gambie entre 2 585 et 19 979 personnes de 1942 à 1945, et pour le Sénégal entre 40 000 et 45 000 de 1946 à 1958.

J. Taye (2022) montre que ce modèle persistera au début de l'ère postcoloniale (dans les années 1960), les schémas de mobilité intrarégionale ont continué à suivre la direction nord-sud, les travailleurs migrants se déplaçant principalement des pays sahéens enclavés (Burkina Faso, Mali et Niger) vers les communautés agricoles et minières des pays côtiers, tels que le Ghana, la Côte d'Ivoire, le Nigeria, le Libéria, le Sénégal et la Gambie. Les flux migratoires vers ces pays côtiers ont été motivés par la forte demande de main-d'œuvre pour les secteurs agricole et minier en plein essor.

Durant les années 2000, la prévalence de l'instabilité politique et des conflits dans des pays d'immigration comme la Côte d'Ivoire, le Nigeria, le Ghana, et le Libéria entraîna une réorientation des mobilités vers la destination Europe, cela au moment où beaucoup de pays européens se barricadent en multipliant les obstacles pour l'obtention des visas d'entrée. Ainsi, selon l'OCDE (2019) la part de la population originaire d'Afrique a augmenté au cours des 15 dernières années dans les pays de l'OCDE en passant de 7.2 millions en 2000/2001 à 12.5 millions en 2015/2016, pour la population de 15 ans et plus contre 9,2 % en 2000/2001. Ces crises des destinations africaines combinées avec les difficultés d'obtention du visa se traduisent par une migration illégale par voie maritime ou terrestre vers le sud de l'Europe. Le Sénégal sera un pôle de départ central en Afrique de l'ouest. Le développement de cette migration illégale est plus connu sous l'appellation « crise migratoire ». Le spectre d'invasion de l'Europe par l'Afrique est agité par le monde politico-médiatique souvent conservateur et de droite. L'immigration est dépeinte comme source de tensions et de problèmes. C'est ainsi que l'Union Européenne va promouvoir et encourager la migration de retour et les investissements des migrants.

Dans ce rapport, il s'agira de saisir la complexité des dynamiques migratoires sénégalaises et ivoiriennes, de mieux comprendre leurs interrelations et de jeter un éclairage sur leur fonctionnement. L'objectif principal étant de procéder à leur modélisation.

2.0 Les dynamiques migratoires

2.1 Le Sénégal

Le Sénégal est considéré comme la porte d'entrée en Afrique de l'Ouest. Il est limité par l'océan atlantique à l'Ouest et au large de ses côtes se situent les îles du Cap Vert (Cabo Verde) à 560 km de Dakar. La Mauritanie limite le Sénégal au Nord, le Mali à l'Est, la Guinée Conakry et la Guinée-Bissau au Sud. La Gambie forme une enclave qui s'enfonce sur plus de 300 km à l'intérieur du pays. La superficie totale du Sénégal est de 196 722 km², avec un climat tropical caractérisé par deux saisons : la saison sèche et la saison des pluies.

En réalité, le dernier recensement de la population au Sénégal (le quatrième) date de 2013 et c'est la seule opération de collecte de données pouvant fournir sur la population et les conditions de vie et d'habitation, des informations fiables, exhaustives, actualisées et désagrégées jusqu'au niveau le plus fin, selon l'âge, le sexe, le milieu de résidence et par entité administrative. Pour se conformer à la périodicité décennale requise, le Sénégal réalise en cette année 2023, le Recensement Général de la Population. Ci-dessous est présenté un tableau de données sociodémographiques de 2019 et une projection de la population à l'horizon 2030.

Tableau 1: Données Sociodémographiques sur le Sénégal

Années	Indications	Données
2030	Population	19 909 000 (projections)
2022	Population	17 739 000 habitants (estimations)
2022	Densité	90,20 hab./km ² habitants (estimations)
2020	Population urbaine	47,20 %
2020	Population rurale	52,80 %
2020	Espérance de vie à la naissance (femmes)	69,0 ans
2020	Espérance de vie à la naissance (hommes)	66,7 ans
2020	R.N.B. par habitant (USD)	1 430 \$
2019	Taux de natalité	33,95 ‰
2019	Taux de mortalité	5,60 ‰
2019	Indice de fécondité	4,56

Le Sénégal est caractérisé par un long passé migratoire et on détient des récits ou "tarikhs" de chroniqueurs arabes datant du VIII^{ème} siècle qui puisent largement dans les récits oraux des généalogistes mandingues. Durant cette période, la zone appelée le Soudan (pays des noirs) par

les chroniqueurs arabes couvre un vaste espace géographique qui s'étend des bassins du Sénégal, du Tchad et du Niger jusqu'aux pays méridionaux de la savane et de la forêt.

Concernant le peuplement, les chercheurs affirment que le dessèchement du Sahara au néolithique va entraîner les premières migrations. Cheick Anta Diop (1954), P. Alexandre (1982), F. de Meideros (1990) montrent que la première modification fondamentale en Afrique a été apportée par l'Islam, adopté par la corporation des commerçants et de clercs professionnels.

L'Islam en tant que système social pénètre lentement le Sénégal. Il avait un poids superficiel dans la grande masse et mêlait traditions et prescriptions. Il s'affirme seulement entre le VIII^{ème} et le XIV^{ème} siècle. Cet islam est à prédominance soufie et confrérique et les deux principales confréries sont le Mouridisme et la Tidjaniya. Le confrérisme jouera un rôle déterminant dans la mise en place de la culture arachidière durant la période coloniale et plus tard dans l'orientation et la structuration des flux migratoires des sénégalais originaires du pays Wolof.

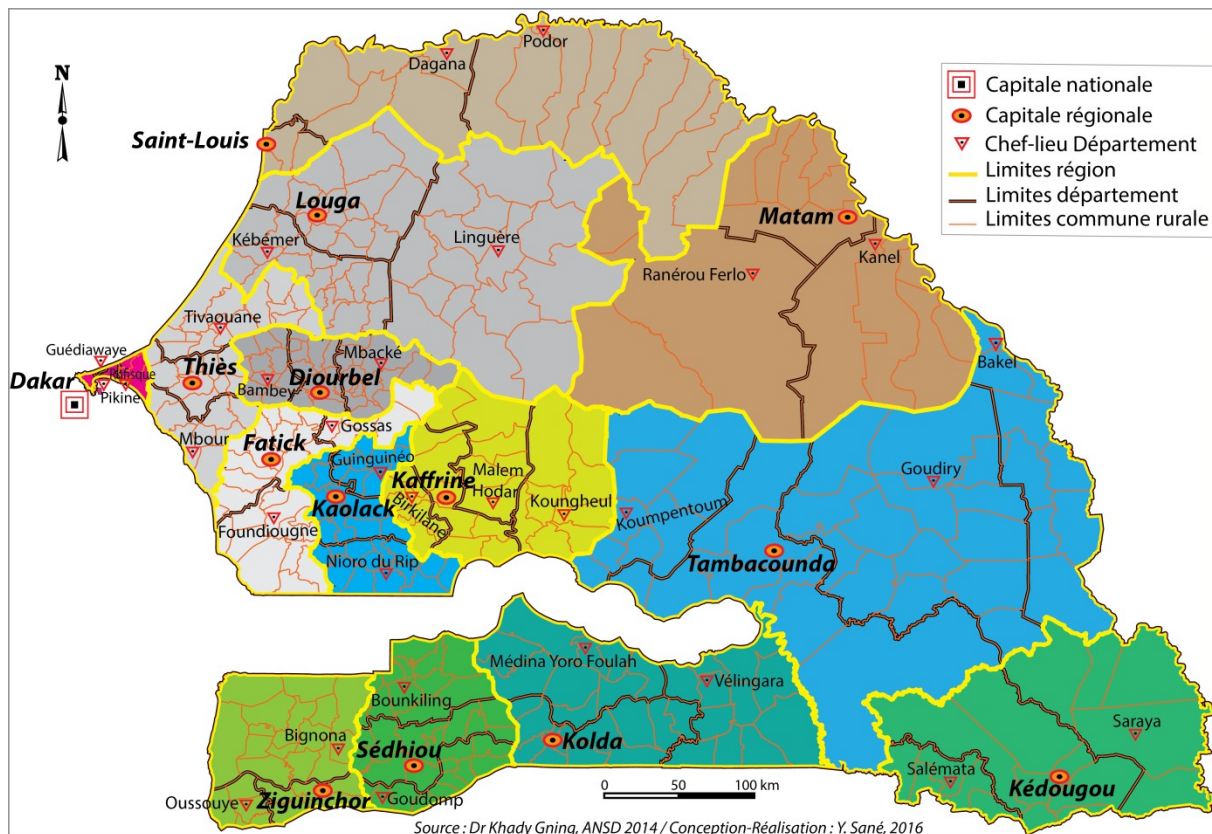
Entre le 11st – 17th siècle, les échanges économiques entre les différentes régions d'Afrique sont intenses. Les cinq derniers siècles de la période considérée se sont singularisés par la formation et la consolidation des acquis avec des phénomènes migratoires notables. [(C.A. Diop (1955; 1967), T. Obenga (1971), C. Coquery-Vidrovitch (1974). A. Bathily (1990)]. La période coloniale va modifier de façon notable la géographie des migrations africaines de la période et le Sénégal ne sera pas en reste. En effet, l'ère coloniale inaugurera une nouvelle forme de migration ou plutôt d'une nouvelle forme organisation de l'espace colonial, car les régions déficitaires en main-d'œuvre et ayant de fortes perspectives économiques seront fournies en force de travail par les régions à très forte densité de populations mais disposant de peu de ressources économiques. C'est dans ce cadre que la population Mossi de l'ancienne Haute-Volta (actuel Burkina Fasso) sera fortement présente en Côte d'Ivoire tandis que le Sénégal spécialisé dans la culture arachidière accueillera des populations du Mali et de la Guinée. Dès lors, l'itinéraire migratoire s'élaborera par rapport à la perspective de trouver du numéraire. Le Sénégal accueille annuellement, au moment des récoltes de l'arachide, entre 40 000 et 45 000 navétanes (migrants saisonniers) de 1946 à 1958. Ces étrangers étaient originaires des pays limitrophes : la Gambie, la Guinée Conakry, la Guinée-Bissau et le Mali (Thomson et Adolf ; 1958).

Durant les années 1960, caractérisées par les indépendances, la migration comme facteur de différenciation sociale est manifeste et s'impose au sein des unités familiales. Ceci est la résultante des conditions économiques désastreuses héritées du système colonial, combinée à la gestion hasardeuse et à la malversation des gouvernements africains au lendemain des indépendances. Aussi, le développement des cultures d'exportation stimulée par la fiscalité au détriment des cultures traditionnelles vont fortement affecter les cercles de productions familiales au point de normaliser la migration dans les structures familiales. Cette normalisation amène à accepter les lieux éloignés comme potentiellement intéressants pour accéder aux ressources financières. C'est ce contexte qui explique l'élargissement significatif de l'espace migratoire sénégalais vers l'espace européen, notamment la France. Les exemples souvent cités sont la

navigation marchande qui recrutait très souvent parmi les Manjacks de la zone transfrontalière Sénégal-guinéenne, les Toucouleurs et les Soninkés de la zone des trois frontières (Sénégal, Mali et Mauritanie) et plus tard les Mourides qui investiront le petit commerce dans les grandes villes françaises et européennes.

De manière plus schématique, les dynamiques migratoires sénégalaises se sont d'abord développés d'une part, à l'échelle du continent africain où les flux sont essentiellement captés par la Côte d'Ivoire, le Congo et le Gabon (Russel et al, 1990) et d'autre part, à l'échelle intercontinentale avec comme destination principale la France (Lericollais, 1975 ; Delaunay, 1984 ; Condé et al, 1986) et plus dans les années 1980 l'Italie, l'Espagne et dans une moindre mesure le Portugal et l'Amérique du Nord.

Carte 1: Carte administrative du Sénégal (Source ANSD, 2014)



La position géographique du Sénégal en fait un pays carrefour qui accueille des migrants de la sous-région tout en leur donnant la possibilité de migrer vers l'international. A l'Ouest, le Sénégal s'ouvre sur une façade maritime de plus de 500 km. Dakar, la capitale sénégalaise s'enfonce dans l'Atlantique comme une porte d'entrée en Afrique de l'Ouest. Au Sud, la Casamance, composée des régions de Ziguinchor, Sédhiou et Kolda constitue une continuité culturelle et ethnique avec la Gambie, la Guinée Bissau et la Guinée Conakry. A l'Est, les régions de Tambacounda et de Kédougou (autrefois appelées le Sénégal oriental) partagent les mêmes réalités culturelles avec la population Bambara du Mali. Au Nord du Sénégal, le groupe Toucouleur et le groupe Soninké

se retrouvent au Mali et en Mauritanie. Dans ces différents espaces, on parlera de continuité spatiale et linguistique au regard de la composition des populations de part et d'autres des frontières.

Au cours des décennies 1980 et 1990, le champ d'émigration sénégalaise s'est considérablement élargi à d'autres espaces, affectant ainsi de nouveaux territoires dans les pays du Nord comme dans les pays du Sud (Robin, 1992 ; Robin et al, 1999 ; Ndione et Lalou, 2004). Selon le Recensement Général de la Population Habitat Agriculture et Élevage (RGPHAE 2013), plus de la moitié des entrées et des sorties du territoire national concernent les populations de nationalité sénégalaise. Les soldes de ces mouvements migratoires sont toujours négatives, ce qui revient à dire que les sorties des Sénégalais du territoire national sont plus importantes que leurs entrées. Cette analyse traduit un signe de mobilité vers l'extérieur plus intense chez les ressortissants du pays. Le RGPHAE (2013), fait état de 164.901 Sénégalais ayant émigré au cours de la période 2008-2012 selon la répartition ci-dessous :

Tableau 2: Distribution de la population émigrée pour la période 2008-2012

Total Afrique	45,9%
Afrique de l'Ouest	27,5%
Afrique Centrale	11,5%
Afrique du Nord	5,8%
Autres pays Afrique	1,1%
Total Europe	44,5
Total Amérique	2,3%
Reste du monde	7,4
Pays de l'Orient	0,8%
Pays de l'Asie	0,5%

A la lecture du tableau, il commence à se dessiner à partir de 2012, un équilibre des destinations africaines et européennes. La combinaison des crises économiques et politiques, les instabilités notées dans certains pays africains, et la xénophobie ne sont pas totalement étrangères à ce recul des destinations africaines.

Selon l'Agence Nationale des Statistiques et de la Démographie et l'Organisation Internationale des Migrations (ANSD/OIM2018), il existe un groupe pourvoyeur de migrants vers le Sénégal (la Guinée Conakry, la Guinée-Bissau et le Cabo Verde), un groupe receveur de migrants sénégalais (Mauritanie, Côte d'Ivoire et Gambie) et enfin le pays avec les flux d'échanges dans les deux sens (Sénégal et Mali). Les destinations principales des émigrés sénégalais sont d'abord l'Europe occidentale (France, Italie, Espagne), l'Afrique de l'Ouest (Mauritanie, Gambie, Côte d'Ivoire, Mali), l'Afrique Centrale (Gabon, Congo) et l'Afrique du Nord (Maroc). Lorsque l'on pondère les chiffres

des migrants sénégalais établis en Afrique du Nord (Maroc 0,6% ; Sahara occidentale 0,3% ; Lybie 0,2%,) on a environ 1% des migrants sénégalais qui sont établis dans cette région. En valeur absolue 6232 sur les 533 085 migrants recensés en 2013 sont en Afrique du Nord. Le plus souvent, ils sont en transit vers l'Europe et sont exposés aux répressions des autorités gouvernementales des pays traversés ou de transit et exposés aux pires dangers de la route. A ce sujet, nous

disposons du témoignage d'un migrant de retour, âgé de 24 ans qui raconte son calvaire en ces termes :

« Mon passeur m'a vendu à un policier libyen avec plus de 10 autres migrants. Il m'a dit que c'est le policier qui va nous amener en Libye. Nous l'avons payé 150 000 FCFA pour chaque migrant. Une fois en Libye, le policier nous a remis à un libanais du nom de H. R. Après 2 jours dans un entrepôt, j'ai demandé à H.R qu'es ce qu'on fait ici depuis 2 jours. Il m'a frappé et il m'a fait savoir que je suis sa propriété. Il m'a acheté à 15 Dinard et que désormais, je vais travailler pour lui pendant 2 mois si je veux ma liberté ou bien la mort. C'est après cinq semaines que je me suis enfui du chantier. Je suis parti à Tripoli, le jour où je suis arrivé, j'ai passé la nuit dans une prison. Ils m'ont demandé de l'argent alors que je n'avais rien. »

2.2 La Côte d'Ivoire

La Côte d'Ivoire est un pays d'Afrique de l'Ouest. Limitée au sud par l'océan atlantique sur 520 kilomètres. Au nord par le Burkina Faso et le Mali. A l'ouest, par le Libéria, au Nord-ouest par la Guinée, à l'est par le Ghana. Sa superficie est de 322 462 km². Les résultats globaux définitifs du Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) de 2021 font état d'une population résidente de 29 389 150 habitants contre 22 671 331 habitants pour la précédente opération (2014). Cette variation met en évidence l'importance de la croissance démographique ivoirienne.

Carte 2 : Carte de la Côte d'Ivoire (Sources Division géographique de la direction des archives du M.A.E ; 2004)



Colonie française, la Côte d'Ivoire actuelle constitue un quadrilatère d'environ 322 000 km² et s'étend sur un espace qui comprend la région côtière et forestière du Golfe de Guinée. L'histoire raconte qu'un traité avec l'Angleterre, signé en 1890, fixa la limite qui les séparait à l'Est de la colonie anglaise de la Côte de l'Or (Ghana). Puis la convention franco-anglaise du 14 juin 1898 donna comme frontière à la colonie française le cours de la Volta, complétant ainsi l'arrangement précédent. La délimitation de la frontière de la Volta fut faite en 1900, par une mission ayant à sa tête le capitaine

Peltier comme commissaire français. Quant à la frontière occidentale de la Côte d'Ivoire, elle ne fut définie qu'en 1902, quand la France annexa un tiers du territoire du Libéria pour le rattacher à sa colonie, désormais intégrée au vaste espace constitué par l'Afrique Occidentale Française.

Le peuplement de la Côte d'Ivoire est un processus ancien parce qu'il remonte dans le temps mais il est aussi relativement récent car il se poursuit. Ce peuplement selon Coquery-Vidrovitch et G. Laclavère (1988) résulte de la rencontre de quatre grands ensembles ethniques que sont le groupe *akan/baoulé* (langues kwa), occupant également la moitié sud du Ghana. Le groupe *krou/bété* (langues krou), présent aussi dans la partie sud du Liberia. Les *Malinké* (langues voltaïques), principaux occupants du Burkina Faso et du nord du Ghana et enfin dans le quart nord-ouest, le groupe *mandé* (langues mandé), présent dans l'est de la Guinée, l'ouest du Mali et le nord du Liberia. La Côte d'Ivoire est ainsi le seul pays d'Afrique de l'Ouest où coexistent donc quatre groupes ethnolinguistiques régionaux, chacun ancré sur une proportion sensiblement égale du territoire, ce qui fait dire à *Coquery-Vidrovitch et G. Laclavère, (1988 :157)* que « *le découpage ethnolinguistique régional, au moins dans sa dimension Nord/Sud, définit la vraie frontière du problème migratoire en Côte d'Ivoire* ». Il faut préciser que le Burkina, la Guinée, et le Mali, tous pays voisins de la Côte d'Ivoire ont vu leur croissance démographique inférieure à 2% entre 1960 et 1990. Durant les mêmes décennies la Côte d'Ivoire a connu les taux les plus élevés de croissance de sa démographie nationale, de sa population urbaine et de sa population rurale comparativement aux autres pays de la région. Sa population totale est passée d'un peu plus de 3 millions d'habitants en 1960 à 17 millions. Le dynamisme démographique de la Côte d'Ivoire doit donc beaucoup à l'immigration africaine et plus particulièrement ouest africaine, en provenance de la zone soudano-sahélienne.

La convergence de vagues migratoires est un trait constitutif de la Côte d'Ivoire. Certains auteurs comme Loucou (1984); Ekanzan (2006) ; Gonnin (2006) l'ont saisi dans le temps long des migrations africaines. La première vague migratoire est constituée par les Mandé, partis à la recherche d'opportunités économiques après le déclin de l'empire du Mali. Parallèlement à cette vague, il y a eu l'arrivée des colporteurs Dioula qui vont s'installer à l'Est. Les Krou, venus du Libéria s'installent dans le Sud-ouest de la Côte d'Ivoire. Les Akan, venus du Ghana s'installent à l'Est. Les grands mouvements de populations ont entraîné l'émergence et la formation d'aires culturelles. C'est aux 17-18 siècles que les mouvements les plus importants verront le jour. A la fin de cette période, à la suite des flux continus d'immigration, les grandes aires culturelles sont quasiment constituées. En 1893, la Côte d'Ivoire devient colonie française. Sa mise en valeur nécessite l'importation d'une importante main-d'œuvre en provenance des régions sahéliennes périphériques, cela dans le but de construire le chemin de fer, les routes et de réaliser divers grands travaux.

L'immigration semble être un facteur essentiel en Côte d'Ivoire et continue encore à modeler la démographie ivoirienne comme le montre le RGPH (1998 :70) « *L'immigration des étrangers en Côte d'Ivoire est un phénomène ancien. Elle fut dans un premier temps favorisé par le colonisateur pour la réalisation des grands travaux dont la colonie ivoirienne avait besoin. Dès lors, on fit appel non seulement à des lettrés mais aussi à une main-d'œuvre abondante originaire des territoires voisins notamment l'actuel Burkina Faso, le Mali, le Ghana, la Guinée, le Sénégal, le Bénin (ex*

Dahomey) pour les chantiers, les plantations, et même dans l'administration. Après l'indépendance, cette politique fut poursuivie par les autorités d'alors qui entendaient faire de l'agriculture la base de l'économie ivoirienne. Ainsi, les étrangers ont continué d'affluer vers la Côte d'Ivoire dans l'espoir de trouver un emploi pour certain et pour d'autres, en particulier ceux qui sont déjà installés, de devenir propriétaire d'une plantation agricole ou de toute autre activité lucrative ». La mise en valeur du territoire ivoirien passe ainsi par le lancement de grands chantiers de travaux publics (routes, voies ferrées, bâtiments administratifs, logements, etc.) et la création de vastes plantations de caféiers et de cacaoyers mais aussi par le réquisitionnement car, par le principe du « travail forcé », l'ordre colonial va autoriser de réquisitionner tout individu indispensable à l'exécution d'une tâche jugée d'utilité publique. Dans le même sillage, il est autorisé aux exploitants agricoles de recruter par la force une main-d'œuvre servile et sous payée. Ne pouvant fournir toute la main-d'œuvre indispensable à la mise en valeur du pays, l'administration coloniale va se tourner vers les régions de savane du Centre et du Nord et « *des migrations massives sont organisées par les colons planteurs de la zone forestière* » (Aubertin, 1980 : 25). On retiendra avec Brou et al. (1994) que l'ordre colonial va créer un processus de migration forcée pour pourvoir en main-d'œuvre les régions forestières, avec pour objectif principal de faire coïncider concentration de population et activité économique. Pantobe (1985) montre qu'en 1950, soit une décennie avant l'indépendance de la Côte d'Ivoire, la population étrangère installée en Cote d'Ivoire était de 100 000 habitants, soit moins de 5 % d'une population totale estimée à 2 775 000 habitants. En 1958, elle est passée à 520 000 habitants, soit près du quart des 3 865 000 habitants de la Cote d'Ivoire. Ces étrangers jouent un rôle capital dans l'économie ivoirienne, en particulier dans le secteur primaire. « *Les populations d'origine se sont transformées en planteurs propriétaires non travailleurs, le travail étant fourni presque exclusivement par des ouvriers agricoles venus du Nord* » (Amin, 1967 : 43).

Durant des décennies après l'indépendance, le gouvernement ivoirien a privilégié une politique d'immigration caractérisée par l'ouverture des frontières et la liberté de circulation, cela dans le but de poursuivre sa croissance démographique et son développement économique. Cet appel vers l'extérieur a permis le déplacement d'individus, voir même des familles qui immigrent vers « l'eldorado » d'Afrique. Brou et al. (1994 : 33), analysant la politique migratoire ivoirienne montrent qu'un des objectifs du pays était d'accroître la population et sur le plan économique « *une politique migratoire particulièrement libérale, héritée de la période coloniale contribua en partie à drainer des milliers d'hommes vers les régions forestières du Sud et de l'Ouest ivoirien* ».

Tableau 3: Données extraites du RGP de 2021. Côte d'Ivoire

Années	Indications	Données
2021	Population	29 389 150
	Densité	91 hab./km ² habitants
	Population urbaine	52,5 %
	Population rurale	47,5%

Le recensement de 2021 a dénombré 22 924 530 ivoiriens, 6 460 062 étrangers, soit 22% de la population totale et 4 558 personnes dont la nationalité n'a pas été précisée. Les naturalisés représentent 0,3% de la population de nationalité ivoirienne ; leur

proportion est en baisse par rapport à 1998 (0,8%). La crise ivoirienne qui a mis en avant le fameux concept « d'ivoirité » n'est pas totalement étranger à cette baisse, selon l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques et le Centre Ivoirien de Recherche Economique et Sociale (OCDE/CIRES ; 2017).

Pour conclure sur les dynamiques migratoires du Sénégal et de la Côte d'Ivoire, on observe que dans ces deux pays, des dynamiques endogènes ont joué un rôle important dans l'expansion des migrations et on retient également l'existence de vastes communautés ethniques et linguistiques qui dépassent le cadre de frontières récentes. Dans le cadre de la Côte d'Ivoire, il est noté la formation de diasporas très importantes dans les aires d'immigration avec plus de 2 millions de Burkinabé et d'1 million de Maliens en qui ont contribué à la poursuite des migrations. Alors que pour le Sénégal, il est noté dans de nombreux villages sahéliens, une véritable culture de la migration qui s'est instaurée, et elle est particulièrement très forte dans la vallée du fleuve Sénégal (Mali, Mauritanie et Sénégal).

3.0 Migrations internes et transfrontalières

Le Sénégal et de la Côte d'Ivoire ont chacun l'avantage de partager cinq frontières avec des pays voisins et s'ouvrent aussi sur l'océan Atlantique. A l'exception de la Mauritanie qui s'est retirée en 1999, tous les pays frontaliers du Sénégal et de la Côte d'Ivoire sont des pays membres de la Communauté Économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (ECOWAS) dont les missions visent la promotion de l'intégration économique dans différents domaines comme l'industrie, les transports, les télécommunications, l'énergie, l'agriculture, les ressources naturelles, le commerce, les questions monétaires et financières, les questions sociales et culturelles.

Globalement, l'ECOWAS aspire à promouvoir la coopération et l'intégration économique sous régionale dans la perspective d'une union économique. Cette situation géographique joue un rôle décisif dans la dynamique des migrations transfrontalières dans la mesure où il existe une liberté de circulation de tous les ressortissants des espaces membres.

3.1 Les migrations internes au Sénégal

Les travaux sur la migration interne portent généralement sur la migration intra rurale, la migration saisonnière et plus spécialement sur l'urbanisation et les conditions d'accueil et d'intégration socioprofessionnelles des migrants (Ba, Cheikh O., 1996).

Au début de la migration interne au Sénégal, le vocable de « navetanat » était utilisé et renvoyait à des déplacements vers les pôles économiques, notamment vers le bassin arachidier du centre du Sénégal (Ba, Cheikh O., 1996 ; Ndione, 2006). Dans son essence, le *navetanat* est envisagé socialement comme provisoire. Il est saisi en ces termes par C. A. Diop (1960 :144) qui fait remarquer que " *La catégorie de paysans appelés navétânes, en walaf, ne constitue pas une classe : ses ressortissants ne se connaissent pas, ne sont liés par aucune solidarité traditionnelle ou de groupe ; ils sont mobiles parce que, en général, ce sont de jeunes célibataires qui vont travailler à l'extérieur ... Le navétanisme est donc un état transitoire dans la vie d'un jeune homme : l'individu se déplace avec le sentiment permanent qu'il retournera un jour chez lui. Il n'est l'esclave de personne, aucun contrat particulier ne saurait le river d'une façon définitive à la glèbe d'un quelconque seigneur*". Les immigrés de cette période se déplaçaient donc avec le sentiment et la conviction qu'ils retourneraient dans leur village à la fin de la saison agricole. Ils restent fortement conscients que leur absence temporaire du village est déterminée explicitement par un besoin "exigé" par l'administrateur colonial et que sa satisfaction maintient en état de fonctionnement le groupe familial, en tant que lieu de référence identitaire. Gueye (2003) à propos du *navetanat* dira que c'est une forme de migration dont le processus consiste à libérer certains actifs de la production domestique, pendant un certain temps afin qu'ils ramènent un supplément de revenu monétaire dans l'unité de production domestique. Il concernait des jeunes célibataires qui allaient travailler à l'extérieur.

Si à l'origine le *navetanat* est pensé comme transitoire, vers les années 1930-1940, suite à la dépréciation du cours de l'arachide, commence à se dessiner une forme de *navetanat* qui tend à se stabiliser et donc à se prolonger au-delà de la "campagne ou traite" arachidière. Parallèlement, les besoins de numéraire des cercles de production domestiques étant toujours d'actualité, certains migrants commencèrent à se fixer dans les centres villes, ce qui progressivement va gonfler les populations dans les centres urbains comme Dakar.

La répartition géographique actuelle de la population au Sénégal est en partie expliquée par ces mouvements migratoires internes. Le recensement de 2002 (RGPH-III) montre que 13,3% de la population réside en dehors de sa région de naissance. Les régions de Dakar, de Diourbel et de Tambacounda sont celles qui bénéficient le plus des migrations internes alors que les régions de Ziguinchor, de Kaolack et de Louga sont celles qui perdent dans les échanges migratoires.

Le Sénégal connaît une forte concentration de la population active dans les centres urbains et plus particulièrement dans sa capitale, accentuant par là une distribution inégale de sa population sur le territoire. La région de Dakar devient un pôle attractif avec un poids démographique en

hausse au détriment des autres régions : de 14% en 1960, il est passé à 17% en 1970, puis à 19% en 1976 et enfin à 21% en 1980. Ainsi, Dakar qui occupait le quatrième rang du point de vue de l'effectif de la population, est devenue depuis 1979 la région la plus peuplée du pays (Direction de la Statistique, 1980). Le RGPHAE (2013) confirme cette tendance. En effet, le nombre de personnes nées hors de leur région de résidence en 2013 est de 1 896 779 sur une population totale de 13 034 665, soit une proportion de 14,6 %. Ces migrants « permanents » résident essentiellement dans la région de Dakar (43,2 %), ce qui correspond à près de 820 000 migrants, soit le quart de la population dakaroise. Cette attractivité de Dakar est confirmée par l'analyse des flux migratoires internes entre les régions du pays. Dakar affiche un solde migratoire de plus de 68 000 habitants entre 2005 et 2015 selon le Fonds International des Nations Unies pour le Développement Agricole (FIDA, 2015), ce solde étant de 25 066 individus entre 2008 et 2013 (ANSD, 2014). Elle constitue ainsi la principale destination de la migration interne du fait des opportunités d'emploi qu'elle offre par rapport aux autres régions.

Tableau 4: répartition des migrants internes (sources ANSD)

Régions	Effectifs	%
Dakar	819 973	43,2
Ziguinchor	64251	3,4
Diourbel	294777	15,5
St-Louis	67615	3,6
Tambacounda	54566	2,9
Kaolack	79323	4,2
Thiès	241162	12,7
Louga	63559	3,4
Fatick	67539	3,6
Kolda	43466	2,3
Matam	33613	1,8
Kafrine	35053	1,8
Kédougou	7342	0,3
Sédhiou	24480	1,3
Total	1876779	100

La région de Dakar avec un taux d'urbanisation de 96,5 % regroupe presque la moitié de la population totale urbaine du Sénégal (49,6 %), suivie par la région de Thiès (48,8 %), soit 14,3 % de la population totale urbaine. Les régions de Diourbel, Fatick et Kaffrine sont les moins urbanisées avec respectivement un taux d'urbanisation de 16,0 %, 15,5 % et 15,1 % et renferment 1,8 %, 1,4 % et 3,9 % de la population totale urbaine. Ainsi, l'immigration interne à Dakar devient le principal facteur d'urbanisation, avec son cortège de conséquences sur l'espace urbain et son fonctionnement.

L'attractivité de la région de Thiès s'expliquerait davantage par sa proximité par rapport à Dakar alors que pour la région de Diourbel, sa croissance est propulsée par la ville sainte de Touba, siège de la confrérie religieuse des mourides, qui a connu une extension spatiale considérable, passant

d'une superficie bâtie de 575 ha en 1970 à 12 000 ha (120km²) en 2000 (Gueye, 2002). En 1970, Touba comptait 30 000 habitants et les résultats des recensements de 2002 et 2013 montrent que cette ville a enregistré la plus forte croissance démographique intercensitaire des agglomérations urbaines du Sénégal, avec une moyenne annuelle de 5,95 %. Presque 10 % de la population du Sénégal y vit actuellement (830 570 habitants).

Lorsque l'on s'intéresse aux régions d'origine des migrants internes, la région de Thiès est la première région de départ avec 14,7 % des migrants internes nés à Thiès et vivant dans une autre région, suivie de Dakar avec 13 % des migrants, puis Kaolack (10,7 %), Diourbel (10,5 %) et Louga (10,4 %). Ensuite, trois régions apparaissent comme régions de départ relativement important : Ziguinchor (8,3 %), Fatick (7,9 %) et Saint-Louis (6,8 %). Les autres régions du pays constituent des zones de départ marginales.

Les migrants internes sont en majorité des jeunes en âge de travailler. Les tranches d'âge 20-24 ans et 25-29 ans dominent dans les flux. Globalement, les migrations internes concernent la population jeune âgée de 15 à 35 ans.

Les estimations concernant les déplacés interne, du conflit en Casamance oscillent entre 20 000 et 40 000 personnes principalement dans les zones urbaines et péri-urbaines des grandes villes du Sud du pays (Ziguinchor, Sédhiou et Kolda). Le nombre de personnes déplacées internes ayant trouvé refuge dans la ville serait compris entre 10 000 et 14 000 selon L'Observatoire des situations de déplacement interne (IDMC, 2010).

Le Sénégal, comme tous les pays sahéliens est confronté aux défis écologiques (avancée du désert, érosion côtière, etc.), et ceci ont des impacts sur les migrations internes. En Casamance par exemple, des études ont montré que les villages insulaires comme les îles de Carabane et Diogué, situés à l'embouchure du fleuve ont subi une perte estimée à plus de 10 hectares de terres arables et de zones bâties entre 2006 et 2016 (Sarr, 2018) ainsi qu'une remontée des eaux salées rendant impossible l'activité rizicole.

De la dégradation des terres aux inondations, en passant par l'élévation du niveau de la mer et la perte des moyens de subsistance, le Sénégal est fortement exposé aux risques d'insécurité climatique, car les ressources s'amenuisent, la compétition pour ces dernières augmente et les tensions s'ensuivent (Mbaye et al., 2022). Ainsi, en raison de la dégradation des terres cultivables et le recul de l'agriculture, la jeunesse du monde rural, démotivée, s'appuie sur et ne veulent plus rester au village ; la migration est la seule opportunité qui s'offre à eux. Dans un contexte marqué par le changement climatique accru, il existe une relation positive entre les vulnérabilités socio-écologiques et la migration interne dans les différentes zones agro climatiques du Sénégal. Les impacts climatiques au Sénégal ont stimulé la migration des jeunes vers les centres urbains à l'intérieur et à l'extérieur du pays.

3.2 Les migrations internes de la Côte d'Ivoire

Les migrations internes, très faibles dans les années 50, se sont accélérées après l'accession du pays à l'indépendance en 1960. Et depuis 1970, elles se développent à un rythme alarmant dû à plusieurs facteurs : recherche d'opportunités d'emplois, recherche de terres cultivables, orientations scolaires et maintien ou quête d'un statut social ou d'une ascension sociale (modernité urbaine et effets de démonstration lors des retours temporaires ou définitifs au village). Il faudra ajouter les déplacés des crises sociopolitiques de 2000 à 2010 dont beaucoup ne sont pas retournés dans leur lieu de résidence d'avant crise (OIM, 2020). Ces crises ont eu comme impacts de changer la nature des flux migratoires en provenance et en direction de la Côte d'Ivoire car beaucoup de personnes immigrées ainsi que leurs enfants nés en Côte d'Ivoire vont retourner dans leur pays d'origine et inversement, l'émigration à partir de la Côte d'Ivoire connaîtra une tendance à la hausse (OCDE, 2017).

En 1975, les migrants représentaient 47,2 % de la population dont 31,2 %, soit deux tiers étaient des migrants internes selon le recensement Général de la Poulation (RGP, 1975). En 1988, 42 % de la population résidente vivaient dans une sous-préfecture autre que celle de leur sous-préfecture de naissance. En 1993, ce taux s'est maintenu à 41,3 %. Pour la même année, la population migrante est de 67,8 % de migrants internes contre 32,2 % de migrants en provenance de l'étranger. Les deux derniers recensements de 1998 et 2014, ont une fois de plus confirmé cette forte mobilité des populations avec un taux des migrants 42,7 % en 1998 composé de 28,7 % migrants internes 14,1 % de migrants internationaux. Selon le RGPH (2014), 39,60 % de la population sont des migrants parmi lesquels 74,5 % sont des migrants internes. Certes variable selon les époques, ces chiffres montrent que la Côte d'Ivoire subie d'intenses mouvements internes.

Tableau 5: répartition des migrants (Sources RGP, EIMU, RGPH)

Opération	Effectif de la population	Population non migrante (%)	Population migrante (%)	Migrants internes par rapport à l'ensemble des migrants (%)
RGP 1975	6 709 600	52,8	47,2	66,0
RGPH 1988	10 815 694	58,0	42,0	61,0
EIMU 1993	13 044 941	58,6	41,4	67,8
RGPH 1998	15 366 672	57,3	42,7	67,1
RGPH 2014	22 671 331	60,4	39,6	74,5

Source : RGP, EIMU et RGPH.

Il semble se dégager une propension à la migration en Côte d'Ivoire selon les groupes ethniques. La migration se présente ainsi comme un phénomène culturel et certains groupes migrent plus que d'autres. Le profil migratoire 2020 met en valeur le fait que parmi les nationaux, tous les groupes ont des proportions de migrants internes supérieures à la moyenne nationale (29,5%) à l'exception des naturalisés ivoiriens (22 %) et dans une certaine mesure les mandé du Nord (29,7

%). Ainsi, le groupe compte 41,8% de migrants internes, celui Akan (40,4 %). Les Mandé du Sud et les Gur ont des valeurs légèrement au-dessus de la moyenne nationale (respectivement 32,3 % et 31,4 %).

On retiendra de la Côte d'Ivoire, que les mouvements migratoires internes se déploient selon un schéma des zones économiquement faibles vers les zones où le développement économique a été amorcé. C'est le cas des déplacements internes du nord du pays vers le Sud et l'Est. Il existe également des courants migratoires internes du Centre-Ouest et du Sud-Ouest vers les zones ayant bénéficié d'une politique volontariste.

3.3 Les migrations transfrontalières au Sénégal. Le Sénégal des deux blocs

Les dynamiques transfrontalières entre le Sénégal et ses voisins sont intenses et on peut circonscrire ces dynamiques migratoires transfrontalières en deux blocs que sont le bloc sud (la Gambie, la Guinée-Bissau, la Guinée-Conakry et le Mali plus à l'est). Dans ce bloc sud, la Casamance séparée du reste du Sénégal par la Gambie est un foyer intense de mobilités transfrontalières. Tandis que le bloc nord est constitué par le Sénégal, la Mauritanie et le Mali.

Carte 3: Situation de la Casamance et des pays frontaliers



Parlant de cet espace, Gueye (2014), montre que la situation sociopolitique est marquée par une guerre indépendantiste en Casamance dont le début remonte aux années 1980, des alternances entre régimes autoritaires et démocratie en Gambie et des coups d'État répétitifs en République de Guinée-Bissau. Pourtant, ce tableau sombre n'a pas arrêté les mobilités humaines qui s'enracinent dans une longue tradition historique de mobilités africaines. Cet espace forme une continuité transnationale, entendu dans le sens d'un enchevêtrement complexe de l'économique, du politique et du symbolique social, mêlant métissage et apports culturels divers.

Durant l'époque précoloniale, les migrations ont trouvé les conditions de leurs essors des liens de proximités géographiques, socioculturels et économiques alors que pendant l'époque coloniale elles sont essentiellement calquées sur les évolutions des implantations administratives, militaires et portuaires des colonies (Robin, 2007). Les premiers départs de migrants en région

de Cacheu en Guinée-Bissau remontent à la fin des années 1800 et au début des années 1900 (Cunningham, 1980 ; Carreira et Meireless, 1959). A la fin du 19ème siècle, des Manjacks commencèrent à émigrer vers la République du Sénégal, attirés par le travail et fuyant la brutalité de la colonisation portugaise. A l'époque coloniale, les frontières établies par les colons seront ainsi transformées par les populations en « *ressources* », alimentant ainsi d'intenses activités économiques (commerce, transport, trafic, etc.) qui gravitent autour de la rente frontalière.

Les migrations transfrontalières dans ce bloc sud ont été des migrations de moyenne et de longue distance. Les migrants en provenance de la Guinée-Bissau s'installaient en Casamance, en Gambie et à St-Louis malgré l'exigence d'autorisation de sortie par les colons portugais. Les guinéens de Bissau étaient actifs et Gueye (2014 : 14) note qu'entre avril et mai 1964, il a été dénombré 864 *guias* (*autorisations de passage*), et parfois des familles entières demandaient cette autorisation pour partir vers le Sénégal ou vers la Gambie.

Concernant les migrants en provenance de la Guinée-Conakry, ils se faisaient engagés comme travailleurs saisonniers au centre du Sénégal pour la récolte de l'arachide. Sur le plan économique, la dynamique migratoire dans ce bloc sud a permis le développement des marchés hebdomadaires appelés « *louma* ». C'est le cas du marché international de Diaobé-Kabindou dans la région de Kolda. Sa position carrefour en fait un creuset d'échanges commerciaux sous régional. Ce marché est situé aux confins de quatre pays (Sénégal, Gambie et les deux Guinées) ce qui lui confère une position géostratégique exceptionnelle. Aussi on note-t-on des négociants venus du Niger, du Nigéria et de la Mauritanie et parallèlement l'usage de monnaies autre que le franc CFA, soit le Naira du Nigéria et le Cédi du Ghana. S. Fanchette (2013 : 90) décrit l'intensité des activités économiques de cet espace en ces termes : « *Traversée par des routes commerciales fort anciennes qui reliaient la région sahélienne aux rivières du Sud, la Casamance est depuis très longtemps une plateforme privilégiée pour les échanges de marchandises provenant de régions écologiques complémentaires, mais aussi pour la contrebande. Les frontières politiques sont d'autant plus perméables qu'aucun obstacle naturel sérieux n'isole cette région de ses voisins* ».

Ce bloc sud bénéficie également de l'arrivée de pêcheurs migrants ghanéens qui s'y installent. Déjà, en 2009, sur le seul site de pêche d'Elinkine en Casamance, on comptait 560 membres de cette communauté contre 853 en 2012, (Gueye, 2014). Plus à l'est, dans la région de Tambacounda et de Kédougou, arrivent des migrants non frontaliers comme des sierra-léonais, des ghanéens, libériens, burkinabés, et nigériens attirés par la recherche de l'or. Selon le RGPHAE (2013) les ressortissants de l'Afrique de l'Ouest sont représentés dans le bloc sud avec 8,2% pour la région de Ziguinchor, 5,8% pour la région de Kolda, 1,1% pour la région de Sédhiou, 6,2% pour la région de Tambacounda et la région de Kédougou 5,4%. Ces données sont des indices de dynamique de la migration transfrontalière au sud du Sénégal.

Le bloc nord englobe essentiellement les mouvements migratoires entre le Sénégal, le Mali et la Mauritanie. Ce dernier pays est considéré comme le « *trait d'union* » entre le Maghreb et l'Afrique subsaharienne. La Mauritanie est un pays pluriethnique et multiculturel qui fait face à des défis de cohésion sociale et économique. En raison de sa proximité spatiale, et sous l'effet de la pression des facteurs économiques des années 1960, il s'est mis en place un vaste mouvement d'émigration toucouleur du Sénégal vers la Mauritanie, retrouvant sur place une partie de la même communauté poular, et pratiquant le commerce. Cette migration s'est accentuée dans les années 1970 (Delaunay, 1984 ; Guilmoto, 1997), entraînant de nouveaux migrants de la moyenne vallée, mais aussi se combinant avec d'autres flux en provenance des autres parties du pays.

La Mauritanie se distingue par l'importance de ses ressortissants parmi les réfugiés au Sénégal (94 % des effectifs) selon l'ANSD/OIM (2018). Les populations réfugiées au Sénégal sont en grande majorité composées par les Mauritaniens avec un effectif de 13 729 individus, soit une proportion de 94 %. Ces réfugiés mauritaniens avaient fui leur pays suite à l'incident frontalier d'avril 1989. Chaque pays avait rapatrié ses ressortissants respectifs mais en Mauritanie, des milliers de ses propres ressortissants, qui pouvaient facilement se confondre avec des Sénégalais du fait de la couleur de leur peau, avaient également été contraints de fuir leur patrie pour se réfugier au Sénégal (Fresia, 2006). Les échanges migratoires ont repris dans les deux sens des flux : les sénégalais réémigrent en Mauritanie comme les Mauritaniens reviennent vivre au Sénégal.

Les relations migratoires entre le Sénégal et le Mali se caractérisent par des flux d'échanges dans les deux sens, avec cependant une plus forte polarisation en faveur du Sénégal. Ces échanges sont identifiés dans le temps long. Keïta (2009) montre qu'au début du siècle dernier, les jeunes étaient réquisitionnés pour la construction du chemin de fer Dakar-Bamako (commencé en 1921, il a mobilisé plus de 20 000 hommes) et des routes, pour assurer la navigabilité des fleuves (Condé, 1986 : 39). Les migrations vont grossir les villes, surtout celles des pays côtiers, où l'économie est déjà beaucoup plus diversifiée et requiert une main-d'œuvre employée dans des conditions meilleures comparativement à l'intérieur du continent. Les zones bambaras de la région de Kayes servent de réservoir de main-d'œuvre pour le Sénégal. Les Soudanais s'orientent surtout vers le Sénégal et la Côte d'Ivoire (Ngary Tounkara ; 2009). En effet, l'ouverture maritime de Dakar et Abidjan, tous des colonies francophones, ont été des facteurs attractifs pour les migrants maliens.

L'on ne peut occulter les migrations transfrontalières et maritimes des pêcheurs sénégalais vers les larges de la Mauritanie, de la Guinée Bissau et Conacry. Ces migrations de plus en plus accentuées créent des tensions entre les pays limitrophes du Sénégal et sont largement causées par la raréfaction des ressources halieutiques.

L'émigration sénégalaise vers les pays frontaliers est dirigée principalement d'abord vers la Mauritanie avec 16364 (10%), suivie de la Gambie avec 9105 (5,5%), ensuite du Mali et de la

Guinée avec respectivement 4833 (2,9%) et 2622 (1,6%). Il convient de noter que la Côte d'Ivoire, bien qu'étant un pays non frontalier du Sénégal a reçu 7890 soit (4,8%) ; RGPFAE (2013). De cette émigration transfrontalière au Sénégal, l'élément fort à retenir réside dans la continuité culturelle qui dépasse le tracé arbitraire et hasardeux des frontières. En effet, avant l'apparition des frontières coloniales, les logiques de production communautaires sont héritées de la tradition. Ainsi, dans le sud du Sénégal, il existe encore des communautés qui ont leurs rizières en Guinée Bissau et parallèlement certaines communautés de la Guinée-Bissau ont leurs palmeraies au Sénégal. Avec la colonisation, ce principe de production domestique traditionnel sera remis en cause par le colon, entraînant une désolidarisation des aires sociales, culturelles et économiques. Le colon, s'appuyant sur la législation va rendre rigide la gestion des frontières et de sa traversée. A l'annonce des indépendances, cette situation entraînera des relations politiques conflictuelles entre pays voisins de même communautés ethniques. Aujourd'hui, les populations concernées revendiquent le retour à la forme de production traditionnelle d'antan, entraînant une forme de gestion « tatillonne » de la frontière. La mobilité transfrontalière est une ressource, mobilisable par les populations de part et d'autre des frontières, dans l'objectif d'améliorer leurs conditions de vie.

3.4 Les migrations transfrontalières en Cote d'Ivoire

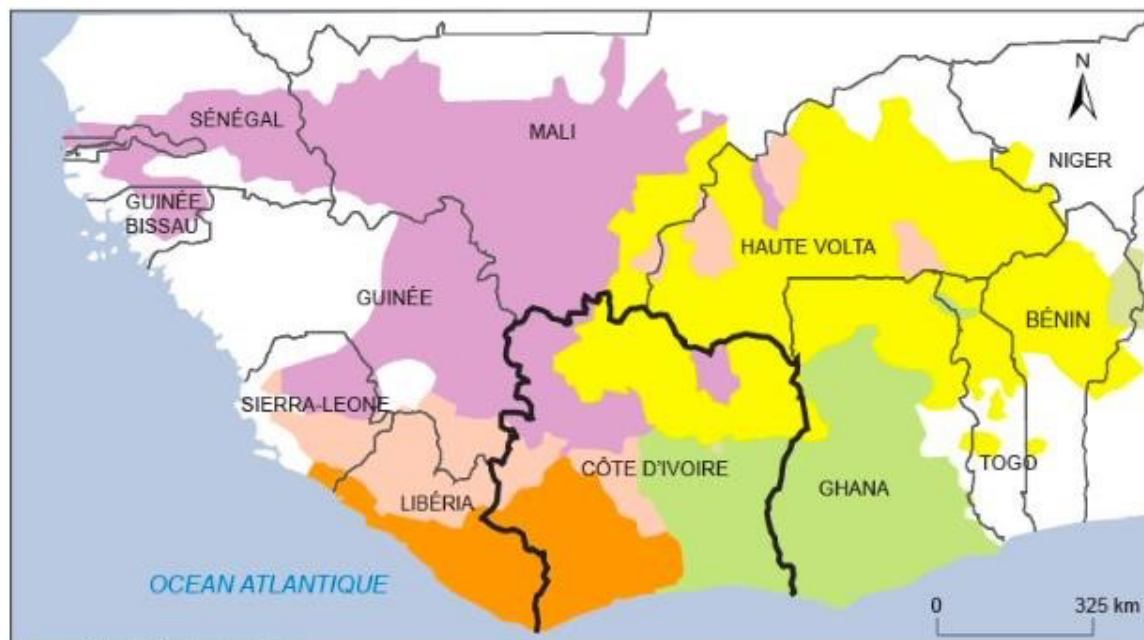
Les groupes ethniques autochtones qui composent aujourd'hui le pays sont arrivés par grandes vagues de peuplement à partir du XIVe siècle. Cette tradition migratoire s'est perpétuée tout au long du XXe siècle par des mouvements à la fois transfrontaliers et internes, orientés vers les campagnes ou vers les villes. La mobilité apparaît ainsi comme un trait dominant du peuplement ivoirien et elle est au fondement de ses systèmes économiques, territorial, social et politique (Beauchemin, 2005). Les cultures de rente initiées par les colons constitueront le socle de l'économie ivoirienne dont le développement a été rendu possible par le recours à une immigration importante : les zones de cultures de ces produits agricoles d'exportation étaient très peu peuplées. Encouragés par les autorités, les migrants ont joué un rôle capital dans le développement agricole du pays (Brou 1994).

En 1946, à la suppression du travail forcé, les colons de Cote d'Ivoire pour faire face à la pénurie de main-d'œuvre vont s'appuyer sur le SIAMO (Syndicat Interprofessionnel pour l'Acheminement de la Main-d'œuvre) qui va recruter 39 000 voltaïques. De 1953 à 1959, ils seront en moyenne 20 000 par an (Deniel, 1967). Il n'est pas exagéré de soutenir que la migration, notamment vers le sud ivoirien est un phénomène essentiellement colonial de migration forcée dans un premier temps. L'objectif principal était d'établir une concorde entre la concentration de la population et les activités économiques. Une telle stratégie a eu pour résultat l'installation d'importantes communautés étrangères. En 1950, Côte d'Ivoire comptait 100 000 étrangers, soit moins de 5 % de sa population totale estimée à 2 775 000 habitants. En 1958, 520 000 étrangers y résidaient, soit près du quart des 3 865 000 habitants du pays. Ces migrants internationaux,

employés en majorité comme ouvriers agricoles, se dirigent en revanche vers les anciennes zones de culture de la Basse Côte et de la Boucle du Cacao où la faiblesse de la migration nationale entraîne des besoins en main-d'œuvre.

L'OMOCI (Office de la Main-d'œuvre de Côte d'Ivoire) et l'Office de la main-d'œuvre voltaïque seront les principaux instruments d'exécution de cette convention bilatérale en matière de migration entre la Côte d'Ivoire et le Burkina. Le rôle dévolu à l'OMOCI est de recevoir les demandes en main-d'œuvre des planteurs ivoiriens, de les regrouper par région et de les transmettre à l'Office voltaïque. Cette dernière recrute les travailleurs et les achemine vers des centres de transit installés en Haute-Volta. Le travailleur est pris en charge du centre de transit jusqu'en Côte d'Ivoire par l'OMOCI qui le conduit à son employeur.

Carte 4: Extension des groupes Ethnoculturels en Côte d'Ivoire



Source: Atlas de Côte d'Ivoire, 1978

HAUHOUOT C., JGT/LATIG, septembre 2017

Groupes ethno-culturels



Note: Cette carte n'est fournie qu'à titre d'illustration. Le tracé des frontières et les noms indiqués sur cette carte n'impliquent aucune approbation ou acceptation officielle de la part de l'Organisation internationale pour les migrations.

Le terme de dynamique transfrontalière «ethno-culturelle » peut être utilisé pour illustrer les mouvements de population en Côte d'Ivoire avec au sud une dynamique des groupes Akan du Libéria et Krou du Ghana. Au Nord, le groupe ethnique Gur du Burkina Fasso et Mandé de la Guinée et du Mali.

La migration transfrontalière entre le Mali et la Côte d'Ivoire prendra son essor dans les années 1950. Le départ des populations du nord du Mali s'accroît durant la même période en lien avec la faiblesse relative des ressources du milieu. Le manque d'emploi, surtout durant les périodes de soudure et l'impossibilité d'accroître sérieusement les ressources familiales expliquent l'importance de cette émigration, temporaire au début (Keita, 2009).

Concernant la répartition des migrants internationaux en Côte d'Ivoire selon le pays de provenance, on note une prédominance des ressortissants du Burkina Faso avec un effectif de 1 408 884 soit 61,5 %. Avec cette majorité, le Burkina Faso occupe ainsi la première place, suivi de très loin par le Mali avec 398 082 soit 17,4 %. Tous les autres ressortissants de la sous-région sont en dessous de 5 % (Guinée 107 287 soit 4,7 % ; Niger 90 627 soit 4 %) selon les données fournies par l'OIM (2020).

Une grande majorité des étrangers de la Côte d'Ivoire viennent d'un autre pays africain au rang duquel les pays de la CDEAO. Et, les dynamiques de la migration transfrontalière ont joué un rôle non négligeable de la colonisation jusqu'à la période de la souveraineté nationale, avec notamment la politique d'immigration dite ouverte. A l'heure actuelle, les immigrés sont attirés par la croissance économique du pays et la perspective de gagner plus. De la Côte d'Ivoire, on retiendra qu'a vant la colonisation française, les causes politiques et militaires comme le déclin et la disparition des grands empires soudanais (Mali, Ghana, Songhaï, Sosso), l'insécurité provoquée par la traite négrière sur le littoral ont été des facteurs de peuplement de la Côte d'Ivoire. A l'époque coloniale, l'ouverture de nouvelles routes commerciales vers le Golfe de Guinée et la recherche de certains produits précieux comme la noix de cola, l'or, et la recherche de nouvelles terres propices contribueront fortement à la dynamique des migrations transfrontalières.

4.0 Dynamique des migrations intra-regional

L'Afrique de l'Ouest est actuellement une des régions où la croissance de la population urbaine est la plus rapide même si elle reste une des régions les moins urbanisées du monde (Sall ; 2008). Les zones urbaines africaines comptent 472 millions d'habitants, une population qui doublera au cours des 25 prochaines années à mesure qu'un nombre croissant de migrants sera contraints de quitter les zones rurales pour s'installer en ville (ONU, 2014). Les plus grandes villes affichent un taux de croissance rapide de 4 % par an, selon l'ONU (2014). Certains auteurs ont perçu dans les migrations internes des étapes vers la migration internationale « d'abord des zones rurales vers les zones urbaines, puis vers d'autres pays » (Fall & Cissé, 2007 : 14). En effet, selon l'analyse de ces auteurs, la migration interne des régions rurales vers les régions urbaines et plus spécialement vers les grands centres urbains, peut être perçue comme une simple étape dans un projet plus global de migration internationale. Dans sa globalité, les recherches ont

montré que les migrations en Afrique sont essentiellement tournées dans le continent africain et N. Robin (1992) a enrichi cette analyse en montrant que tout en se déployant en Afrique, ces migrations vont s'adapter et épouser les contours des fluctuations des pays d'accueil au rythme des crises ou de l'essor économique. Les migrants ouest-africains empruntent des routes migratoires différentes et optent pour les pôles d'immigration les plus prospères. N. Robin (1996 : 7) montre que « *dans cet ensemble, l'Afrique de l'Ouest est à la fois la région qui compte la plus forte concentration de migrants intrarégionaux et, au sud du Sahara, la première région d'émigration vers l'Europe. D'abord saisonnières et transfrontalières, les migrations ouest-africaines sont désormais aussi inter-régionales et intercontinentales. Elles ont connu un formidable essor à l'époque coloniale.* ». Ces migrations se sont développées en plusieurs phases selon les opportunités. D'abord transfrontalières et saisonnières, les migrations africaines deviennent sous-régionales et intercontinentales.

4.1 Dynamiques migratoires intra-continentales du Sénégal

Les premiers migrants sénégalais sont des navigateurs, des commerçants et des tirailleurs (Robin, Lalou et Ndiaye, 2000) et on les retrouve prioritairement en Afrique Occidentale Française mais aussi dans l'hexagone. Les soninkés et les toucouleurs de la vallée du fleuve Sénégal semblent être les premiers groupes ethniques du Sénégal à avoir exploré les migrations intra continentales, en s'engageant dans la marine marchande et la marine de guerre française, élargissant ainsi leur champ d'émigration (Vanhaerverbeke, 1993).

L'histoire de la dynamique économique Soninké a été l'objet de plusieurs études. A. Bathily (1989) montre que dès l'ère musulmane du XI^{ème} siècle, les richesses aurifères du pays Soninké ont mis très tôt ces derniers en contact avec d'autres civilisations. Ce contact précoce a créé les conditions d'un vigoureux essor dans la production et les échanges avec une véritable économie de marché. M. Chastanet (1976) montre que le pays Soninké a été très tôt intégré dans l'économie atlantique, suite aux voyages de Chambonneau en 1686, de La Courbe en 1690 et de Brüe en 1698. Au XIII^{ème} siècle, la France installa un comptoir fortifié au *Gajaaga* et en 1818 un poste fortifié fut fondé à Bakel. Ces postes furent les bases du commerce français avec l'intérieur du pays. (Gueye, 2003) en partant de l'organisation sociale et politique des Soninkés montre que ce groupe ethnique est très stratifié avec quatre catégories qui se partagent le privilège de constituer le groupe des hommes libres. Ces groupes peuvent disposer d'esclaves chargés d'exécuter les travaux communautaires, libérant ainsi les hommes libres qui pouvaient s'adonner à la migration. Bérenger-Feraud, cité par Bathily (1989) rapporte que celui-ci œuvrait pour rapprocher les Soninkés de l'administration coloniale. Car, dit-il, leurs aptitudes pour l'agriculture, leurs goûts des voyages lointains et leurs migrations temporaires ou permanentes constituent autant de conditions précieuses pour les attirer vers la France. La dynamique économique des Soninkés semblait incontestable pendant cette période et était consolidée par des mouvements commerciaux, consistant à aller à l'intérieur des terres pour capturer des esclaves afin d'alimenter

leur propre système de production sociale et satisfaire la demande des esclavagistes français et portugais. Cette forte mobilité commerciale des Soninkés est rappelée par C. Daum (1993) qui montre que les marchands de cette ethnie ont longtemps dominé les échanges commerciaux du Sahel durant la période précoloniale, jusqu'au moment où l'administration française accapara le contrôle de ce commerce. La concurrence des comptoirs français, l'extension et la généralisation du mode d'échange, l'instauration de l'impôt colonial, sonnèrent le glas du monopole commercial des Soninkés au début du XX^{ème} siècle, provoquant une dispersion des Soninkés vers la Gambie, la Casamance et la Sierra Leone, où ils pratiquent des activités agricoles pendant des périodes de deux ou trois ans, avant de revenir dans leur région naturelle.

Les Toucouleurs ou HalPulaar qui littéralement désignent ceux qui parlent pulaar ou peul forment une société très hiérarchisée avec des mécanismes de différenciations sociales relevant de deux dynamiques. La première est celle de la tradition, elle affecte encore les relations, même si à l'heure actuelle une nouvelle dynamique liée à l'activité marchande et aux transferts de fonds des émigrés semble la saper. Ces deux dynamiques, selon les enjeux locaux s'opposent ou se complètent. L'émigration dans la zone de la vallée du fleuve Sénégal reste un phénomène important à en croire l'enquête détaillée menée par les auteurs du rapport CIRAD-TERA (1998 – 1999), sur un échantillon de 241 Unités de Production Familiale (UPF).

Tableau 6: Enquête CIRAD-TERA familles et nombre d'émigrés

Types d'émigration	UPF sans émigré	UPF avec au moins un émigré			Ensemble
		Europe ou Etats-Unis	Afrique	Sénégal uniquement + Saisonnier	
Nombre d'UPF	74	58	77	32	241
%	31%	24%	32%	13%	100%

Sur la totalité des UPF enquêtées, on remarque qu'environ les 2/3 des UPF ont au moins un émigré. Parmi ces dernières, on constate que leurs principales destinations sont souvent l'Afrique et l'Europe ou les USA. L'émigration vers un autre pays africain est souvent une étape vers une destination européenne ou nord-américaine. Parmi les émigrés, moins de 20% demeurent à l'intérieur même du Sénégal (7% sont en émigration de façon permanente et 6 % en émigration saisonnière).

Si les soninkés, très tôt avaient investi les routes migratoires vers la France, l'émigration toucouleur était essentiellement tournée vers l'Afrique. S. Bredeloup (1992 : 17) « *Ils avaient essaimé à Abidjan, Bamako, Conakry...Vingt ans plus tard, les migrations vers l'Afrique occidentale s'accéléraient et s'étendaient à d'autres contrées, toujours plus à l'Est sur le continent* ». Dans les années 1960, on dénombre plus de 60 000 Haalpulaaren dans les centres urbains de l'Ouest africain. D. Delaunay (1984) montre que dans la seule région de Matam, en zone

toucouleur de la vallée du fleuve Sénégal, les émigrés étaient déjà à 45 % de l'émigration totale en 1984 (une moitié en Côte d'Ivoire, un tiers en France, le solde au Zaïre actuel Congo). Cette population se retrouve aussi dans les villes d'Afrique équatoriale comme Yaoundé, Brazzaville, celles d'Afrique orientale comme Kinshasa, Bujumbura, Lubumbashi que les sites côtiers de Freetown, Abidjan, Libreville ou Pointe Noire, Zambie, et participent sans cesse à la recomposition des mobilités sociales et spatiales. La migration des toucouleurs de la vallée du fleuve Sénégal, comme on le constate était orientée vers les sites diamantifères d'Afrique et Bredeloup (1992 :207) écrira que « *Les chemins qu'ils empruntent n'obéissent en rien au hasard. Ils atteignent les sites miniers, au moment où le politique local fragilisé ne peut en assurer ni la gestion ni le contrôle. C'est ainsi qu'ils s'installent en Guinée, en Sierra Leone et en Côte-d'Ivoire, à l'aube de la décolonisation* ». Si les gens de la Vallée (Soninkés et toucouleurs) ont été les premiers groupe ethniques à migrer de manière significative vers les pays de la sous-région, les migrants du pays Wolof et plus précisément les membres de la confrérie mouride ont suivi leurs pas. Les Mourides étaient, pour la plupart des paysans spécialisés dans la culture de l'arachide laquelle est un héritage de l'économie coloniale. Avec la sécheresse des années 1970, l'appauvrissement des terres agricole et la baisse des cours mondiaux de l'arachide, les Mourides investissent massivement le petit commerce dans les principales villes sénégalaises avant de prendre les chemins de l'émigration internationale en Afrique subsaharienne et plus tard vers les grandes villes européennes et étasuniennes.

L'enquête Migration Afrique Europe (MAFE 2009) révèle des nouveaux pôles de départ comme Kolda et Bignona en Casamance et Kanel (région de Podor) à partir des années 1980. Cette situation migratoire d'élargissement des zones de départ traduit une diffusion du comportement migratoire à l'intérieur du pays. Des régions qui jadis n'étaient pas ou peu affectées par le phénomène migratoire sont progressivement devenues des zones à potentiel migratoire élevé et c'est le cas de la Casamance.

Le recensement (RGPH 2002) indique un volume d'émigration internationale de 177 273 individus partis du Sénégal entre 1998 et 2002 et la situation est inégale selon les régions car Dakar, Matam et Saint-Louis fournissent près de la moitié du contingent d'émigrés pour la période. À l'opposé, Fatick, Kaolack, Louga, Tambacounda et Ziguinchor sont nettement moins pourvoyeuses d'émigrés internationaux. Thiès, Kolda et Diourbel apparaissent en situation intermédiaire. Ainsi, Dakar et la région du fleuve constituent pour cette période les régions principale pourvoyeuses d'émigrés. Le bilan migratoire du Sénégal entre 1997 et 2002 affichera un taux de départ de 177 273 contre un taux d'immigration de 72 478. Lessaul et al. (2013 : 70) expliquent « *la généralisation progressive des « foyers de départ » à l'ensemble du territoire national, faisant d'abord de la vallée du fleuve, puis plus récemment des régions de Dakar et de Diourbel, les principaux espaces d'émission de migrants internationaux* ». Willems (2008) affirme que les taux croissants d'émigration des deux dernières décennies ont suscité une véritable culture de la migration.

Les Sénégalais qui ont émigré au cours des 5 dernières années sont estimés à 164 901 individus, soit seulement 1,2% de la population résidente, selon le RGPHAE (2013) et la population émigrante est relativement très jeune entre 20 et 30 ans. Entre 20 et 24 ans (16,6%), 25 et 29 ans (20,1%), 30 et 34 ans (16,4%), 35 et 39 ans (10,8%).

Les sénégalais partent d'abord en Europe (44,5%). Cette destination européenne a émergé à partir des années 1970. L'Afrique de l'Ouest et l'Afrique Centrale suivent avec respectivement 27,5% et 11,5%. Les pays asiatiques (1,1%) et les pays de l'Orient (0,8%) sont moins prisés par les Sénégalais. Lorsque l'on s'intéresse à la dynamique intercontinentale de l'émigration sénégalaise, le RGPHAE (2013) nous donne les chiffres du tableau ci-dessous :

Tableau 7: Répartition des émigrants internationaux par pays de destination principale (Source ANSD. RGPHAE)

Pays de destination	Effectifs	Pourcentage
Cameroun	1596	1,0
Canada	1980	1,2
Congo	6467	3,9
Côte d'Ivoire	7890	4,8
France	29 000	17,6
Gabon	7835	4,8
Gambie	9105	5,5
Espagne	15746	9,5
Guinée	2622	1,6
Italie	22 777	13,8
Mali	4833	2,9
Maroc	5928	3,6
Mauritanie	16 364	10,0
Autres destinations	32 758	19,8
Total	164 901	100

Source : ANSD. RGPHAE 2013

On observe un couple migratoire Sénégal-France avec un ancien ancrage et qui trouve son fondement dans l'histoire de ces deux pays. On peut aussi parler de l'existence de couple migratoire du Sénégal vers les pays francophones d'Afrique. La destination vers les pays frontaliers du Sénégal reste très forte avec la Mauritanie et moindre avec les autres espaces frontaliers.

Dans les années 2000, les crises des destinations africaines combinées aux difficultés d'éligibilité pour l'obtention des visas vers les pays de l'Union Européenne vont se solder par des stratégies de migration clandestine très risquées, par voies maritimes ou terrestres, de jeunes qui espèrent faire fortune en partant vers le sud de l'Europe. Cette réorientation a amené beaucoup de sénégalais et d'autres nationalités sahéliennes à se tourner vers l'Afrique nord avec l'ultime espoir de traverser la mer méditerranéenne. On parlera ainsi d'une « crise migratoire », caractérisée par une augmentation spectaculaire du nombre de personnes traversant la Méditerranée pour demander l'asile en Europe. C'est ainsi qu'en 2015, en réponse à cette augmentation du nombre

de demandeurs d'asile et de migrants économiques que l'Union européenne a créé un nouveau fonds de 2 milliards d'euros pour traiter les multiples aspects de la migration le long de la "route de la Méditerranée centrale". Le "Fonds d'affectation spéciale d'urgence de l'Union européenne pour la stabilité et la lutte contre les causes profondes des migrations clandestines et des personnes déplacées en Afrique" seront adoptés dans le cadre du plan d'action de La Valette, en liaison avec l'agenda européen sur les migrations.

4.2 La dynamique migratoire intra-continentale de la Côte d'Ivoire

L'émigration ivoirienne est relativement récente et les flux migratoires ont augmenté de manière significative au cours des 20 dernières années. Globalement, l'émigration ivoirienne vers les pays de l'OCDE a fortement augmenté alors que concernant la dynamique intra continentale, l'émigration ivoirienne est tournée vers les pays de la CDEAO, avec comme premier pays d'accueil le Burkina Faso.

Les estimations les plus récentes font état d'environ 1,15 million d'émigrés ivoiriens résidant dans le monde en 2020 et près de 80 % d'entre eux résideraient en Afrique de l'Ouest, soit environ 900 000 émigrés. Les principaux pays de destination des émigrés ivoiriens sont le Burkina Faso et le Mali. Le Ghana, le Bénin, le Libéria ainsi que le Maroc sont également des destinations importantes (OCDE/CIRES, 2017). Après l'indépendance en 1960 et jusqu'en 1980 environ, des ressortissants ivoiriens quittaient le pays dans le but d'étudier à l'étranger et une petite partie d'entre eux restait dans les pays de destination pour y travailler (OIM, 2016).

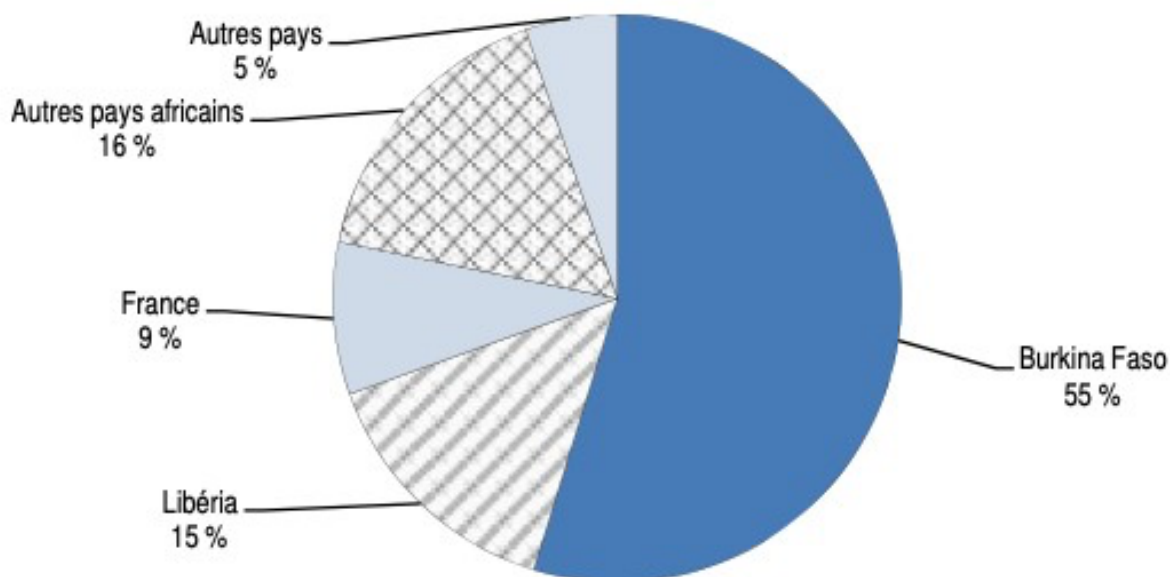
À partir de 1980, la Côte d'Ivoire a connu une période de crise économique prolongée dans le cadre de l'adoption des plans d'ajustement structurels. Les flux d'immigration ont ralenti et l'absence d'une politique d'intégration effective des immigrés a engendré l'instauration d'un discours politique de « préférence nationale » hostile à l'égard des immigrés en Côte d'Ivoire. Dans les années 1980 et 1990 des politiques migratoires restrictives ont été mises en place, telles que l'instauration de la carte de séjour en 1990 et la mise en place d'une politique « d'ivoirisation des emplois » (OCDE/OIT, 2018). Les crises comme le coup d'État militaire en 1999, la crise politico-militaire de 2002 et la crise postélectorale de 2011 vont entraîner une chute des flux d'immigration et une augmentation des migrations de retour des immigrés vers leurs pays d'origine, notamment le Burkina Faso. Entre 2002 et 2004, les autorités burkinabés ont estimé que 600 000 ressortissants burkinabés sont revenus de la Côte d'Ivoire pour vivre au Burkina Faso.

Il existe une certaine complexité migratoire lorsque l'on considère le trio Côte d'Ivoire, Ghana et le Burkina Faso que rappelle N. Robien (1992 : 12) en ces termes « *la Côte- d'Ivoire compte douze fois plus d'immigrés que d'émigrés ; le Ghana est aussi avant tout un pays d'accueil avec deux fois plus d'immigrés que d'émigrés ; le Burkina Faso se caractérise par le rapport inverse avec treize fois plus d'émigrés que d'immigrés. Ce polygone abrite la circulation migratoire la plus intense de l'Afrique de l'Ouest, en termes d'effectifs* ». La Côte-d'Ivoire s'affirme comme le

principal pays d'immigration, le Burkina Faso demeure un pays d'émigration et le Ghana présente un profil intermédiaire, témoin de l'instabilité économique et politique de la sous-région ».

Durant les années 1980, le nombre d'émigrés est resté relativement faible et stable, avec environ 173 103 personnes nées en Côte d'Ivoire et qui vivaient ailleurs tandis qu'en 2010 leur nombre était estimé à 1 172 151. Cette augmentation est également visible en pourcentage de la population. En 1980, les émigrés représentaient environ 2 % de la population tandis qu'en 2010 ils sont environ 6 %. Les estimations pour l'année 2013 s'élèvent à 1 020 416 émigrés, ce qui représente de 5 % de la population (Banque mondiale, 2017). Les estimations des Nations unies suggèrent un total de 370 832 émigrés en 1990 (3 % de la population) et 850 105 émigrés en 2015 (4 % de la population ; DAES des Nations unies, 2015).

Figure 1: Distribution des émigrés ivoiriens en 2013 (Source Banque mondiale).



Source: Banque mondiale (2017a).

5.0 Les dynamiques migratoire inter-continentale

D'une façon générale, plusieurs études se sont intéressées au phénomène migratoire des africains vers les autres continents. Pour ce qui est de l'Afrique sahélienne, ces études datent le phénomène à partir des années 1970 et pointent la sécheresse [A. Lericollais (1975), F. Kane (1975), M. Samuel (1977), Delaunay (1984)], l'explosion démographique [A. Adams (1977 ; 1985)] et enfin le déséquilibre des échanges économiques [S. Amin (1974) ; C. Quiminal (91)] et les politiques d'ajustements structurels des années 1980 (Diop, 2008). Cette migration était d'abord une migration largement déployée à l'intérieur du continent africain avant de se tourner progressivement vers l'Europe et l'Amérique du nord. Certes, les causes économiques pèsent

sur les décisions vers l'Europe mais il ne faudrait pas sous-estimer aussi la longue quête de liberté démocratique dans les motivations de départ.

5.1 Les dynamiques inter-continentales. Sénégal et Côte d'Ivoire

Au sujet de l'émigration internationale des sénégalais, on peut parler de bipolarisation car on a des flux sud-sud et des flux sud-nord, largement dominés par la France même si une forme de reconfiguration très nette se dessine avec des nouvelles destinations prisées que sont l'Italie et l'Espagne. Les prévisions statistiques de la Division de la population des Nations unies (2013) notent que les sénégalais établis en Europe sont 265 000 résidents (49,7 %), 251 000 en Afrique (47 %) et 16 000 en Amérique du Nord (3 %). Il se dessine ainsi une percée de l'émigration sénégalaise vers l'Europe sensiblement égale à la migration intra africaine des sénégalais. Les émigrés sénégalais sont estimés à 164 901 individus, soit seulement 1,2% de la population résidente. L'analyse par sexe et selon l'âge montre que chez les femmes, les départs sont plus importants entre 20-24 et 25-29 ans avec respectivement 20,0% et 17,1%. Pour ces mêmes groupes d'âge on a respectivement, 80,0% et 82,9% pour les hommes. Cette situation est plus accentuée entre 45 et 65 ans où les hommes représentent plus de 90%. OIM (2018).

La migration inter-continentale mobilise la jeune génération d'africains et parmi laquelle les jeunes hommes. Enfin, les raisons principales d'émigration des sénégalais sont la recherche de travail (73,4%), les études et la formation (12,2%), les raisons familiales (6,9%) et le mariage 3,3%. Le RGPHAE (2013) montre que presque tous les corps professionnels prennent part à cette migration même si les individus sans activités professionnelles et les étudiants sont les plus représentés.

Tableau 8: répartition des migrants au départ par profession (Source ANSD.RGPHAE)

Profession	Effectifs	Pourcentage
Vendeurs à l'étal et sur les marchés	1 815	1,1
Agents de services commerciaux non classés ailleurs	7 278	4,4
Commerçants, magasins	13 544	8,2
Vendeurs non classés ailleurs	2 578	1,6
Éleveurs et ouvriers qualifiés de l'élevage de bétail	3 250	2,0
Pêcheurs de la pêche côtière et en eaux intérieures	3 371	2,0
Maçons	4 324	2,6
Mécaniciens et réparateurs de véhicules à moteur	2 100	1,3
Ebénistes, menuisiers et assimilés	2 798	1,7
Couseurs, brodeurs et assimilés	5 284	3,2
Chauffeurs de taxi et conducteurs d'automobiles et de camion	4 132	2,5
Aides de ménage à domicile	2 606	1,6
Vendeurs ambulants (à l'exception de l'alimentation)	2 052	1,2
Sans profession	31 536	19,1
Elèves/étudiants	26 772	16,2
Agriculteurs de subsistance	18 748	11,4
Autres	32 713	19,8
Total	164901	100

Source : ANSD. RGPHAE 2013

L'émigration ivoirienne en dehors du continent date après les indépendances et jusqu'aux années 1980 environ. Des ressortissants ivoiriens quittaient le pays dans le but d'étudier à l'étranger et une petite partie d'entre eux restait dans les pays de destination pour y travailler (OIM, 2016). Les mouvements migratoires des résidents ivoiriens se faisaient principalement à l'intérieur du pays, notamment du Nord vers le Sud, qui offrait de meilleures conditions de vie et des salaires plus élevés.

Les flux d'émigration en provenance de Côte d'Ivoire vers les pays de l'OCDE ont fortement augmenté entre 2000 et 2019, passant d'environ 3 800 personnes en 2000 à près de 13 500 en 2019. Entre 2015 et 2019, ce nombre a fluctué entre 10 000 et 15 000 personnes environ. Et, cette émigration est dirigée vers la France et de manière croissante vers les États-Unis et le Canada (OCDE, 2022). Les intentions d'émigrer, notamment parmi les diplômés du supérieur, les jeunes et les chômeurs en Côte d'Ivoire sont très élevées. En 2020, environ 240 000 émigrés ivoiriens résidaient dans les pays de l'OCDE.

L'élément majeur à retenir est le fait que la Côte d'Ivoire est le deuxième pays de l'UEMOA avec le plus grand nombre d'émigrés résidant dans les pays de l'OCDE, après le Sénégal mais avant le Mali. En terme d'augmentation, en 2000, le nombre d'émigrés ivoiriens a augmenté de 245 %; avec 70 000 émigrés ivoiriens recensés dans les pays de l'OCDE. Rien qu'en France, premier pays de destination de l'OCDE des émigrés ivoiriens, en 2020 presque environ 143 000 émigrés ivoiriens y résident, suivi de l'Italie (plus de 34 000 émigrés ivoiriens en 2020) et des États-Unis (environ 25 000 personnes).

Les remous politiques intervenus en Côte d'Ivoire depuis les années 2000 exercent une influence sur la migration tant en direction qu'en provenance de la Côte d'Ivoire. De nombreux immigrés, ainsi que leurs enfants nés en Côte d'Ivoire, vont opter pour le retour au pays. Parallèlement, l'émigration à partir de la Côte d'Ivoire suit une tendance à la hausse, et renforce le rôle des transferts de fonds, de la migration de retour et de la diaspora dans le développement du pays (OCDE/CIRES, 2017).

5.2 Développement d'une industrie de la migration « informelle et désordonnée »

La migration irrégulière depuis le Sénégal présente majoritairement un profil de jeunes situés dans la tranche de 18-36 ans, bénéficiant d'un niveau d'éducation moyen. De temps en temps, des femmes aussi tentent la migration clandestine par voie maritime ou terrestre (IOM, 2019) ainsi que des enfants de 13 à 15 ans.

Les raisons économiques, l'absence d'opportunités et perspectives professionnelles sont autant de facteurs déterminants des migrations identifiées dans la littérature existante. Cependant, on ne peut occulter les raisons d'ordre culturel et social non négligeable dans les décisions migratoires. En effet, au Sénégal, une coutume fortement ancrée voudrait que les fils soient socialisés pour entreprendre des sacrifices suprêmes pour le bien-être de leurs parents. De ce fait, tout enfant cherche à élever ses parents à un rang honorable et remplir son rôle, en tant que fils. Mais, la précarité dans laquelle vit la jeunesse est un frein qui les empêche de remplir ce rôle social en tant qu'hommes à la fois au sein des ménages et des communautés. Ceci est analysé par Timera (2001) comme un sentiment « *d'insignifiance sociale* ». Et, pour remédier à cette situation et de pouvoir accéder à d'autres espaces de développement professionnel et personnel, la migration est perçue comme un moyen de passage à l'âge adulte. Le voyage par la voie maritime ou terrestre prend alors pleinement le rôle de rite de passage et devient un véritable facteur d'ascension sociale, permettant aux jeunes de prouver leur détermination et leur courage. Migrer correspond donc bien à un processus d'affirmation de soi et remplit à la fois une fonction d'émancipation et d'individualisation selon Timera (op.cit.). L'image du jeune migrant qui a réussi et soutient la famille et sa communauté d'origine jouit d'une valorisation extrême.

Les difficultés du voyage sont aujourd'hui largement connues et amplement documentés par la littérature et la presse. L'OIM (2018), suite à une enquête sur la migration piroguière vers l'Europe montre que les potentiels migrants soutiennent que « *le jeu en vaut la chandelle* » si atteindre la destination permet d'améliorer la situation individuelle et ménagère. Gueye et al, (2019) montre que la migration clandestine à partir du Sénégal nécessite une mobilisation financière conséquente à cause des incertitudes liées aux difficultés de la route. Aussi, la somme possédée lors du départ est loin de couvrir les dépenses liées à la migration et le migrant est obligé à un moment ou l'autre de recourir à sa famille qui généralement lui envoie de l'argent pour continuer son périple migratoire. Malgré les sommes considérables qui sont engagées, le voyage du

migrant est parsemé d'obstacles. Il traverse des lieux spécifiques avec des caractéristiques qui leurs sont propres. Il séjourne également dans des endroits particuliers. Dans chacun de ces lieux et de ces espaces, le migrant y noue des liens multiples avec des acteurs sensés lui faciliter le voyage avec ses compagnons d'infortune. C'est le cas des intermédiaires, des passeurs, des « coxeurs », etc., et de tant d'autres acteurs de la migration illégale et clandestine. En réalité, entre eux et les migrants, les liens sont supposés être des liens englobés dans des logiques marchandes. Les premiers ont besoin de l'argent du migrant pour survivre alors que le dernier a besoin d'une assistance, d'une aide et d'un soutien lui permettant de continuer son voyage. Il se constitue ainsi une industrie de la migration.

L'industrie de la migration est un système complexe, avec des acteurs divers et pluriels allant des institutions sociales formelles comme la famille, des organisations à caractère institutionnelles telles que les ONG, les acteurs individuels dans leur grande diversité comme les passeurs et autres individus qui s'adonnent à des activités dans les zones de transit et qui servent la migration. Claire Rodier (2014) l'analyse sous l'angle du profit tiré du développement de la technologie sécuritaire dans le secteur de la surveillance des frontières, mais aussi de tout ce qui ressort dans les pays d'immigration des législations sur l'accueil, l'hébergement, la détention et l'expulsion des étrangères et des étrangers. Dans son analyse, l'auteure montre que les bénéficiaires de cette manne sont à titre principal des entreprises privées: industries d'armement et aéronautique, sociétés d'assurance, sociétés de sécurité, prestataires privés pour la gestion des visas, ainsi qu'une kyrielle d'opérateurs impliqués dans l'application des politiques migratoires et d'asile. Choplin (2010) dans le cadre du plan FRONTEX montre que l'Union Européenne en délocalisant son dispositif de surveillance sur la côte atlantique a remis en cause la fonction de transit des villes. Les migrants finissent par s'installer durablement à Nouakchott, la capitale, et Nouadhibou, la deuxième ville du pays, où ils rejoignent les nombreux immigrés subsahariens venus travailler en Mauritanie. Cross H.M (2009) se livre à une analyse des politiques mises en place par l'Union Européenne et montre comment les restrictions de ces politiques axées sur la sécurité ont renforcé l'inégalité entre l'Europe et l'Afrique, avec une aisance des premiers à se déplacer en Afrique alors que les seconds doivent remplir des critères de plus en plus prohibitifs pour entrer en Europe.

Cette situation favorise un essor des flux migratoires clandestins. En conséquence, les États du sud de L'Union Européenne subissent de fortes pressions migratoires à partir du Maroc ou de l'Atlantique. Par exemple, si en 2002, 2506 personnes ont pris les chemins de l'Europe clandestinement, ce nombre est passé à 19 176 en 2003. Les Sénégalais sont surreprésentés dans ces flux (76,6 %). A. Ngom (2017) qui montre que les procédures de demande de visa entraînent des frustrations qui peuvent naître chez le candidat après plusieurs refus. Ainsi, il choisit d'émigrer clandestinement, en empruntant les itinéraires terrestres ou maritimes. E. Bouilly (2008) avait déjà décrit comment des femmes de Thiaroye-sur-Mer (banlieue dakaroise) avaient initialement soutenu l'immigration clandestine avant de créer un collectif pour lutter contre une

telle immigration, cela après que la mer a englouti plus de 100 jeunes de cette banlieue. Gueye, D. et Deshingkar, P. (2019) concluent que la criminalisation de l'activité n'a pas réussi à éliminer cette pratique et des efforts doivent être faits pour ouvrir davantage de voie de migration légale et de circulation de main d'œuvre. Gueye D. (2020) dans son analyse montre l'existence de deux catégories d'acteurs dans la migration clandestine que sont les acteurs altruistes et les acteurs mercantilistes.

Cette migration « désordonnée » a comme conséquence une forte population de ressortissants subsahariens et des ressortissants de l'Afrique centrale dans les zones de transit de la Lybie, du Maroc, de l'Algérie, et de la Tunisie sans espoir de traverser la mer Méditerranée. Une modélisation de l'activité de cette migration irrégulière et clandestine ainsi que les rôles des différents acteurs devrait être envisagé dans le cadre du MEMO. La modélisation est ici entendue comme la transformation de la complexité du phénomène en une simplicité pour une meilleure intelligibilité. Qui sont ces acteurs qui interviennent dans le processus ? Sont-ils en relations de complémentarité, de concurrence ou bien s'ignorent-ils radicalement ? Le migrant est-il placé à équidistance de ces acteurs ou au contraire est-il obligé de développer des types de rapports particuliers et privilégiés avec les uns et les autres ?

6.0 Prise de décision en matière migratoire

Le rôle joué par les familles pour soutenir les départs en émigration en Afrique de l'Ouest a fait l'objet de plusieurs recherches et parmi lesquelles l'étude de Quiminal (1991) qui en partant de l'exemple du Mali, de la Mauritanie et du Sénégal montre comment les familles soutiennent les départs des jeunes en remplacement des vieux qui font le voyage inverse, c'est-à-dire le voyage retour. Ce système de remplacement des générations en migration est décrit par l'auteur sous le terme de « noria ». Gueye (1999) met en relief comment depuis les instances familiales, sous forme de « don » ou de « prêt », les familles sahéennes s'investissent pour rendre les migrations des jeunes possibles. Dans les années 2000, les difficultés d'obtention des visas pour l'Europe combinée aux crises des destinations africaines ont amené des prises de risques d'une migration par voie maritime ou terrestre. Malgré les réels dangers que représente cette migration dite clandestine par voies maritimes ou terrestres, les familles continuent encore à soutenir et à s'impliquer diversement dans les départs en émigration (Camara 2018 ; Gueye 2020 ; Ngom 2017). Concernant l'émigration des sahéiens, elle est présentée comme un phénomène individuel mais dont les bénéfices sont d'abord tangibles pour la collectivité. Déjà, dès les années 1970, une étude interne de l'Union Générale des Travailleurs Sénégalais en France (U.G.T.S.F : 18) montrait l'apport de l'immigration pour la survie de la collectivité de départ, en soulignant que

les revenus monétaires étaient *"indispensables pour satisfaire les seuls besoins alimentaires de la population demeurée sur place"*.

Globalement, s'agissant aussi bien de la migration légale que de la migration clandestine, les familles sont loin d'être des actrices passives grâce aux ressources multiples qu'elles mobilisent pour rendre possibles les ambitions migratoires. Ces mobilisations familiales sont des formes d'investissements pratiques. En effet, en mobilisant des ressources sous différentes formes, les familles espèrent tirer un bien-être familial si toutefois que l'activité migratoire est une réussite et que le migrant se charge des besoins de la famille de manière plus ou moins indéfinie. Ces mobilisations mises en œuvre par la famille engagent le migrant et ont une valeur symbolique et sociale très forte qui a été analysée par Gueye (2007) comme « un pacte migratoire » entendu comme un accord solennel conclu entre le migrant et sa famille voire même le migrant et sa communauté.

Au final, l'ensemble des travaux qui se sont attelés à décrypter la migration des ressortissants du Sahel ont présenté celle-ci comme un phénomène sous contrôle collectif au regard de la forte interaction avec l'économie domestique. L'éclairage de ce dispositif - immigration et production domestique locale -, envisagé par ailleurs comme une transaction contractuelle entre deux parties par Z. Guilmoto (2000), me semble-t-il, doit se faire par un questionnement des différentes modalités qui permettent aux émigrés de rendre possible leur ambition migratoire, notamment lorsqu'il s'agit de la migration irrégulière et clandestine, qui sous sa forme actuelle présente un bilan de morbidité très élevé.

7.0 Discussion des résultats de l'analyse documentaire et établissement d'un programme de recherche

Au regard des résultats de l'analyse documentaire, nous proposons de dégager deux axes de discussions et de recherche qui ne sont pas des moindres.

Il s'agira d'interroger les liens réciproques entre la migration clandestine et la famille, en partant du fait que quelle que soit leurs formes et fut-elles les plus élémentaires, les familles jouent un rôle actif dans les départs en émigration. On se pose ici la question de son rôle dans la migration clandestine par voie maritime et terrestre depuis les côtes sénégalaises vers le sud de l'Europe.

Le rôle de la famille dans les départs migratoires a été l'objet d'une littérature abondante et les études ont montré que celles-ci sont loin d'être des actrices passives. En effet, au sein des familles, des mobilisations sont mises en œuvre pour rendre possible les ambitions migratoires. La prise de décision est généralement collective même si parfois on observe que c'est le migrant lui-même qui agite la perspective d'un voyage migratoire. Lorsque c'est le cas, son aspiration est

positivement accueillie par la famille. Ainsi, se met en place un processus de solidarité et d'entraide visant la réussite du projet. Lorsque la migration perdure, les parents depuis le pays de départ revendent des bêtes et l'argent est envoyé au migrant bloqué dans les zones de transit ou bien simplement kidnappé.

Comment peut-on comprendre ces prises de risques lorsque l'on sait que l'activité pour laquelle les familles se sont mobilisées n'est pas toujours récompensée ? Objectivement, les discours portés sur la migration clandestine portent-ils des effets ? Il y a donc la nécessité d'une évaluation des discours produits sur le phénomène migratoire. Cette évaluation nous offrirait la possibilité de comprendre pourquoi ces prises de risques après tant d'efforts engagés dans des formes de mobilités marchandisées.

Une autre perspective de recherche serait l'individualisation des attitudes et des modes de vie des migrants. En effet, quelle que soit leur apparence et leur forme, et fussent-elles les plus individuelles, les migrations africaines sont traditionnellement placées sous emprise communautaire. Telle est la ligne directrice retenue dans le relevé documentaire. On observe que le processus migratoire est étroitement lié aux rapports communautaires de la production domestique, sous des formes diverses et récurrentes. Durant la période coloniale, ces rapports communautaires ont témoigné d'une étonnante capacité de résistance à l'impact de la domination étrangère. Pendant les années 1960 et la période post-coloniale on a assisté au développement nouveau et massif du processus migratoire en direction de l'ancienne métropole coloniale. Les rapports communautaires en ont été ébranlés. Les migrants sont maintenant pleinement intégrés dans le salariat moderne. Ils sont libres de chercher l'emploi qu'ils veulent et de dépenser leur salaire comme ils l'entendent. Ils sont placés à distance du contrôle communautaire, contrôle qui peut beaucoup plus facilement continuer à s'exercer à l'égard de ceux qui accèdent à un emploi salarié dans le pays de départ (comme fonctionnaire, dans l'agriculture commerciale ou dans une entreprise industrielle). Ils sont soumis à des juridictions qui ignorent et tendent même à réprimer tout ce qui pourrait ressembler à des vestiges de droit coutumier. Les conséquences de ces migrations d'un nouveau type ont fait l'objet, concernant les sahéliens, d'un certain nombre de recherches et on retient que certaines de ces recherches refusent de considérer les migrants comme enfermés dans un strict déterminisme culturel et ethnique. De la sorte, elles sont parvenues à relativiser la propension à voir dans l'immigré africain un individu essentiellement soumis aux hiérarchies traditionnelles.

De toute façon, après presque quarante années de migration, on voit mal comment de nouvelles pratiques sociales et de nouvelles valeurs auraient pu ne pas émerger. Ce constat étant admis, la question qui m'intéresse est celle de la disparition ou de la perpétuation de formes renouvelées de l'emprise communautaire sur les migrants. Le nouveau qui surgit d'une migration qui s'est faite massive, et qui dure, signifie-t-il l'épuisement historique de cette emprise ? Devons-nous conclure de ces évolutions qu'elles sont suffisamment avancées pour avoir mis un point final à l'emprise communautaire sur les migrations africaines ? Il y a là un débat de fond.

Il faut préciser que quel que soit le degré ou l'intensité de l'individualisation des migrants, ces derniers n'ont pas rompu avec leurs communautés d'origine comme en témoignent leurs modes de vie transnationaux lesquels comportent une forte dimension familiale, politique et culturelle voire religieuse. Même la mort du migrant comporte une dimension transnationale, comme en témoigne le fréquent rapatriement des corps. La facilitation et la quasi gratuité des communications entre migrants et communautés d'origine sont rendus possibles grâce à l'internet, le téléphone cellulaire et les réseaux sociaux.

References

- ANSD et OIM. (2018) Migration au Sénégal. Profil Migratoire. Rapport de recherche.
- Alexandre, P., (1982). Les Africains. Initiation à une longue histoire et à de vieilles civilisations: de l'aube de l'humanité au début de la colonisation. Paris, Lidis.
- Amin, S., (1967). *Le développement du capitalisme en Cote d'Ivoire*. Paris, Les Editions de Minuit.
- Aubertin, C., (1980). *Histoire et création d'une région sous-développée : le Nord Ivoirien*. Petit-Bassam. ORSTOM, document multigr.
- Ba, Cheikh. O., (1996). *Dynamiques migratoires et changements sociaux au sein des relations de genre et des rapports jeunes/vieux des originaires de la moyenne vallée du fleuve Sénégal*. Thèse de Doctorat de Troisième Cycle d'Anthropologie. Université Cheikh Anta Diop, Dakar, Sénégal.
- Banque Mondiale. (2017). *Bilatéral Migration Matrix 2013* (base de données), Washington, DC, www.worldbank.org/en/topic/migrationremittancesdiasporaisues/brief/migration-remittances-data (consulté le 1er février 2017).
- Bathily, A., (1989). Les portes de l'or. Le royaume du Ngalam (Sénégal) de l'ère musulmane aux temps des négriers (VIII-XVIIIème siècles), Paris, l'Harmattan.
- Beauchemin, C., (2005). Les migrations et l'effritement du modèle ivoirien : chronique d'une guerre annoncée ? », *Critique internationale*, 2005/3 (n° 28), p19 -42, DOI : 10.3917/cii.028.0019. URL : <https://www.cairn.info/revue-critique-internationale-2005-3-page-19.htm>
- Bouilly, E. (2008). Les enjeux féminins de la migration masculine: Le Collectif des femmes pour la lutte contre l'immigration clandestine de Thiaroye-sur-Mer. *Politique africaine*, 109, 1631. <https://doi.org/10.3917/polaf.109.0016>, *Politique africaine*, vol. 109, no. 1.
- Bredeloup, S., (1992). Itinéraires africains de migrants sénégalais. In: *Hommes et Migrations*, n°1160, décembre 1992. Migrants d'Afrique de l'Ouest.
- Brou, K., Charbit Y., (1994). La politique migratoire de la Côte-d'Ivoire. *Revue Européenne des Migrations Internationales*, vol. 10, n°3,1994. CERPAA CERPOD ORSTOM – Migrations africaines. pp. 33-59.
- Quiminal, C., (1991). *Gens d'ici, gens d'ailleurs*. Paris. Éditions Christian Bourgois.
- Carling, J. (2007). Unauthorized Migration from Africa to Spain. *International Migration*, 45(4): 3–37. doi:10.1111/j.1468-2435.2007.00418.

- Carreira, A., et Meireless A.M., (1959) Notas sobre os movimentos migratorios da população natural da Guiné Portuguesa. *Boletim cultural da Guiné Portuguesa*, vol XIV(53), p7 -19.
- Chastanet, M., (1987). "De la traite à la conquête coloniale dans le haut Sénégal : l'Etat soninké du Gajaaga de 1818 à 1858", in Contributions à l'histoire du Sénégal, (dir) Boulègue J. Paris, Karthala.
- Choplin, A., et Lombard, J., (2010). « Suivre la route ». Mobilités et échanges entre Mali, Mauritanie et Sénégal », *EchoGéo* [En ligne], 14 | 2010, mis en ligne le 16 décembre 2010, consulté le 06 juin 2022. URL : <http://journals.openedition.org/echogeo/12127> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/echogeo.12127>
- Condé, J., et Diagne P.S., (1986). Les migrations internationales Sud-Nord. Les études de cas : les migrants maliens, mauritaniens et sénégalais de la vallée du fleuve Sénégal en France. Paris, OCDE.
- Cross, H. M., (2009). The EU Migration Regime and West African Clandestine Migrants", *Journal of Contemporary European Research*. 5 (2), 171--187. <http://www.jcer.net/ojs/index.php/jcer/article/view/175/148/>
- Cunningham, J., (1980). The colonial period in Guiné. *Tarikh*, (4)6: p 31–46.
- DAES ONU. (2015). *International Migration Stock : The 2015 Révision* (base de données), Département des affaires économiques et sociales des Nations unies, New York, www.un.org/en/development/desa/population/migration/data/estimates2/estimates15.shtml.
- Daum, C., (1993). Quand les immigrés du Sahel construisent leur pays, Paris, l'Harmattan.
- De Meideros, F., (1990). Les peuples du Soudan : Mouvements de populations, in Histoire générale de l'Afrique, Tome III, Paris, UNESCO.
- Delaunay. D., (1984). De la captivité à l'exil. Histoire et démographie des migrations paysannes de la moyenne vallée du fleuve Sénégal, in Travaux et Documents, ORSTOM.
- Deniel, R., (1974). Mesures gouvernementales et/ ou intérêts divergents des pays exportateurs de main- d'œuvre : Haute-Volta et Côte-d'Ivoire, in Samir Amin (éd.), *Modern migrations in western Africa*, Oxford University Press, London, 1974.
- Diop, C.A., (1960), L'Afrique noire précoloniale, Paris, Présence Africaine.
- Diop, C.A., 1954. Nations nègres et cultures, Paris, Présence Africaine.
- Diop, M.C., (2008). Le Sénégal des migrations. Mobilités, identités et sociétés, Paris : Karthala.
- Direction de la Statistique. 1980. *Situation économique du Sénégal 1959-1979*. Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan. Dakar, Sénégal. doi : <https://doi.org/10.3406/homig.1992.1928>
https://www.persee.fr/doc/homig_1142-852x_1992_num_1160_1_1928
doi : <https://doi.org/10.3406/homig.1992.1929> https://www.persee.fr/doc/homig_1142-852x_1992_num_1160_1_1929
doi : <https://doi.org/10.3406/remi.1994.1425> https://www.persee.fr/doc/remi_07650752_1994_num_10_3_1425
- Ekanzan. S. P., (2006). Cote d'Ivoire: terre de convergence et d'accueil (XVe-XIXe siècles). Éditions du CERAP.
- Fall, A.S., et Cissé, R., (2007). *Migrations internationales et pauvreté en Afrique de l'Ouest* (N°5). Dakar, Sénégal : Chronic Poverty Research Center.
- Fonds international de développement agricole (FIDA). (2015). *Cartographie des zones de migration et des entreprises rurales soutenues par les migrants sénégalais*. FIDA, Red Mangrove Development Advisors.

- Fresia, M., (2006). Des « réfugiés-migrants » : les parcours d'exil des réfugiés mauritaniens au Sénégal. *Colloque international L'Asile au Sud, Afrique, Méditerranée...* Ouagadougou, 6-8 juin.
- Gary-Toukara, D., (2009). La dispersion des Soudanais/Maliens à la fin de l'ère coloniale", *Hommes & migrations* [Online], 1279 | 2009, p 12-23, Online since 29 May 2013, connection on 01 May 2023. URL: <http://journals.openedition.org/hommesmigrations/288>; DOI: <https://doi.org/10.4000/hommesmigrations.288>
- Gonnin, G., et Allou K., R., (2006). Côte d'Ivoire : *Les premiers habitants. L'histoire de la Côte d'Ivoire*. CERAP, Abidjan.
- Guèye, C., (2002). *Touba. La capitale des mourides*, Karthala.
- Gueye, D. (2003). Migrants sahéliens. Pacte migratoire et mobilisations communautaires. Thèse de l'Université de Versailles St-Quentin en Yvelines, sous la direction de J.P. Terrail.
- Guilmoto C. Z., et Sandron, F.,(1999). Approche institutionnelle de la migration dans les pays en développement. In: *Économie rurale*. N°252, 1999. pp. 47-54. DOI : <https://doi.org/10.3406/ecoru.1999.5100>
www.persee.fr/doc/ecoru_0013-0559_1999_num_252_1_5100
- Guilmoto, C. Z., (1991). Démographie et développement dans la moyenne vallée du fleuve Sénégal. *Séminaire ENSEA-ORSTOM, Croissance démographique et stratégie de développement en Afrique*, Abidjan. http://www.interreseaux.org/IMG/pdf/12_dossierGDS40.pdf. <https://doi.org/10.1787/9789264277090-fr>.
https://www.persee.fr/doc/outre_0300-9513_1974_num_61_225_1807_t1_0605_0000_2
- Internal Displacement Monitoring Centre – Sénégal. (2010). *De nouveaux déplacements et défis à l'obtention de solutions durables en Casamance*. Norwegian Refugee Council.
- Keïta, S., (2009). *Migrations internationales et mobilisation des ressources : Les Maliens de l'extérieur et la problématique du développement* In : *Migrants des Suds* [en ligne]. Marseille : IRD Éditions. DOI : <https://doi.org/10.4000/books.irdeditions.5840>.
- Lericollais, A., (1975). Peuplement et migrations dans la vallée du fleuve Sénégal, in Cahiers ORSTOM, vol., XII, numéro 32.
- Lessault, D., et Flahaux, Marie-L., (2013). Regards statistiques sur l'histoire de l'émigration internationale au Sénégal. *Revue européenne des migrations internationales*[En ligne], vol. 29 - n° 4 | 2013, mis en ligne le 01 décembre 2016, consulté le 01 janvier 2017. URL : <http://remi.revues.org/6640> ;DOI : 10.4000/remi.6640 Loucou, J. N., (1984). *Histoire de la Côte d'Ivoire Tome 1 : La formation des Peuples*. Abidjan, CEDA.
- Mbaye, A., Lefèvre, F., Sarr, A., et al.(2022). *A Situational Analysis of Small-Scale Fisheries in Senegal: From Vulnerability to Viability. Challenges and Opportunities for Fisheries*. V2V Global Partnership Secretariat.
- Nations Unies-Division de la population (DAES). (2013). *Migrants internationaux par origine et destination*.
- Ndione, B., (2006). *Contexte local et migration : Les dynamiques migratoires internationales dans les quartiers de la ville de Kaolack (Sénégal)*. Thèse de doctorat non publiée. Université René Descartes, Paris, France.
- Ndione, B., et Lalou R., (2005). *Tendances récentes des migrations internationales dans le Sénégal urbain : Existe-t-il une dynamique de quartier ? Les exemples de Dakar, Touba et Kaolack*. Documents de Recherche n° 1, Marseille, LPED.
- Ngom, A., (2017). Les Tentatives d'Emigration par la Mer de Jeunes Sénégalais de Casamance, *Revue des Sciences Sociales*, N° 57, Strasbourg.
- Obenga, T., (1971). L'Afrique et l'évolution humaine in revue Culturelle du Monde Noir, Présence Africaine.

- OCDE/AFD. (2019). Note d'information sur les données migratoires, n°5, juin.
- OCDE. (2022). *Panorama de l'émigration ivoirienne*, Talents à l'étranger, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/3f0192fe-fr>.
- OCDE/CIRES. (2017). Interactions entre politiques publiques, migrations et développement en Côte d'Ivoire, Les voies de développement. Éditions OCDE, Paris
- OCDE/OIT. (2018), *Comment les immigrants contribuent à l'économie de la Côte d'Ivoire*, OIT, Geneva/Éditions OCDE. Paris <https://dx.doi.org/10.1787/9789264293304-fr>.
- OIM. (2020). Migration en Côte d'Ivoire. Profil national 2016.
- Organisation des Nations Unies. (2014). *World Urban Prospects: The 2014 Revision*. New York: Nations Unies.
- Pantobe, O., (1985). Population et développement en Côte-d'Ivoire, séminaire de recherche, Agboville, 1985.
- Pasquier, R., Coquery-Vidrovitch C., et Moniot, H., (1974): L'Afrique noire de 1800 à nos jours. In: Revue Française d'Histoire d'Outre-mer, tome 61, n°225, 4e trimestre 1974. pp. 605-607.
- Recensement Général de la Population, de l'Habitat Agriculture et Elevage (RGPHAE)., (2013). Agence Nationale des Statistiques et de la Démographie (ANSD).
- Résultats du recensement général de la population et de l'habitation de 1998 (RGPH-98), résultats définitifs, Abidjan, 2002.
- Résultats du recensement général de la population et de l'habitation de 2021 (RGPH-2021), résultats définitifs, Abidjan, Octobre 2002.
- Robin, N., (1992). L'espace migratoire de l'Afrique de l'Ouest : panorama statistique. In: *Hommes et Migrations*, n°1160, décembre 1992. Migrants d'Afrique de l'Ouest. pp. 6-15. DOI : <https://doi.org/10.3406/homig.1992.1928> www.persee.fr/doc/homig_1142-852x_1992_num_1160_1_1928
- Robin, N., (2007). *Migration en Afrique de l'Ouest, une longue histoire*. Grain de Sel n. 40, Septembre-Novembre.
- Robin, N., Lalou, R., et Ndiaye, M., (2000). *Facteurs d'attraction et de répulsion à l'origine des flux migratoires internationaux, Rapport national Sénégal*, Dakar, IRD et Eurostat.
- Rodier, C., (2014). Le business de la migration », *Plein droit*, 2014/2 (n° 101), p. 3-6. DOI : 10.3917/pld.101.0003. URL : <https://www.cairn.info/revue-plein-droit-2014-2-page-3.htm>
- Russel, S., K. Jacobson et W. Stanley, (1990). *International Migration and Development in SSA*, Washington, World Bank, 1990.
- Sall, M.A., (2008). Migration interne et migration internationale au Sénégal. Que représente Dakar dans cette dynamique ? Mémoire de DEA, sous la responsabilité de Papa Sakho, UCAD.
- Sarr, C., S. (2018). *Insularité et vulnérabilité dans les Rivières du Sud*. Université Gaston Berger de Saint-Louis, thèse de doctorat de géographie, 324 pages.
- Schapendonk J., Van Liempt I., Schwarz I. et Steel G., (2018). « Re-routing migration geographies : Migrants, trajectories and mobility regimes », *Geoforum*.
- Thomson, V., Adloff, R., (1958). French West Africa. London: George Allen & Unwin.
- Vanhaerverbeke, V., (1993). *La migration des gens du fleuve vers la France : histoire, conséquences et perspectives*, Master thesis, Université Libre de Bruxelles.

Willems, R., (2008). Les fous de la mer : les migrants clandestins du Sénégal aux Îles Canaries en 2006, in Momar Coumba Diop Dir., *Le Sénégal des migrations mobilité, identités et sociétés*, Paris, Karthala.

Zack T., Matshaka S., Moyo K., Vanyoro K., (2019). My Way? The circumstances and intermediaries that influence the migration decision-making of female Zimbabwean domestic workers in Johannesburg », *Working paper 57. Migrating out of Poverty*, University of Sussex, Brighton.

TABLEAUX

Tableau 1: Données Sociodémographiques sur le Sénégal	6
Tableau 2: Distribution de la population émigrée pour la période 2008-2012	9
Tableau 3: Données extraites du RGP de 2021. Côte d'Ivoire	13
Tableau 4: répartition des migrants internes (sources ANSD)	15
Tableau 5: répartition des migrants (Sources RGP, EIMU, RGPH)	17
Tableau 6: Enquête CIRAD-TERA familles et nombre d'émigrés	26
Tableau 7: Répartition des émigrants internationaux par pays de destination principale	28
Tableau 8: répartition des migrants au départ par profession	32

CARTES

Carte 1: Carte administrative du Sénégal (Source ANSD, 2014)	8
Carte 2 : Carte de la Côte d'Ivoire (Sources Division géographique de la direction des archives du M.A.E ; 2004)	10
Carte 3: Situation de la Casamance et des pays frontaliers	19
Carte 4:Extension des groupes Ethnoculturels en Côte d'Ivoire	22

FIGURES

Figure 1: Distribution des émigrés ivoiriens en 2013	30
--	----